



Information réglementaire supplémentaire

Pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2022

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investor

Brooke Hales, VP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)
James Joyce, VPA, Relations avec les investisseurs (james.joyce@td.com)
Derrick Wong, directeur principal, Relations avec les investisseurs (derrick.wong@td.com)

Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du premier trimestre de 2022 de la Banque, ainsi que du rapport annuel de 2021 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que la note Risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4		35 - 36
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	37 - 38
Ratio de levier	6	NI – Actions selon l’approche de la pondération simple des risques (RC10)	39
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7	Analyse de l’exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	40 - 41
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	42
Rang de créancier au niveau de l’entité juridique (TLAC3)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	43 - 44
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	45 - 46
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	47 - 48
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Nature des sûretés pour l’exposition au RCC (RCC5)	49
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	50
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	50
Principales sources d’écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14	Dérivés – Notionnel	51 - 52
Qualité de crédit des actifs (RC1)	15 - 16	Dérivés – Exposition au risque de crédit	53
Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit (RC3)	17	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	54
Expositions brutes au risque de crédit	18 - 20	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	55
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	21	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	56 - 57
Approche standard – Expositions par classe d’actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	22	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	58 - 59
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	23 - 25	Expositions au risque de crédit selon l’approche NI avancée : paramètres réels et estimés	60
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	26 - 27	Glossaire – Bâle	61
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	28 - 29	Acronymes	62
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l’immobilier résidentiel	30 - 34		

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du premier trimestre de 2022. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2021.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2022	IFS T1 2022	IRS T1 2022	Rapport annuel 2021
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				66, 73-85, 93, 109, 220
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle			10	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			13	
	LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			14	
Composition des fonds propres et TLAC ¹	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ²	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			8	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	s. o. ³	Ne s'applique pas à la TD.			
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			9	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				81-83, 85-87
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			15-16	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle				88, 142, 149, 173

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2022	IFS T1 2022	IRS T1 2022	Rapport annuel 2021
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			18-20	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		24-26, 28-30		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	71			142, 173
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées	Trimestrielle			15-16	
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				88
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			17	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				87-88
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			21	
	RC5 – AS – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			22	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				81-83, 86-89, 96
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			23-38	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			11	
	RC9 – NI – Contrôle ex post de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle				
RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle			39		

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2022	IFS T1 2022	IRS T1 2022	Rapport annuel 2021
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				88, 102
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			40-41	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le RVC	Trimestrielle			42	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	s. o.				
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			43-48	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			49	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			50	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			50	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				70-71, 89, 144-145, 175-176
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			54	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			55	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			56-57	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			58-59	
Risque de marché ⁴	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.			
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI					
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'AMI					
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁶ par rapport aux gains ou pertes					

¹ Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

² L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

³ Sans objet.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitent actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2021 pour les informations annuelles.

⁶ Valeur à risque.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2022		2021			Renvois ¹
		T1	T4	T3	T2	T1	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	23 128	\$ 23 086	\$ 22 879	\$ 22 791	\$ 22 594	A1+A2+B
Résultats non distribués	2	65 621	63 944	61 167	59 035	56 032	C
Cumul des autres éléments du résultat global	3	7 532	7 097	9 164	7 742	11 152	D
Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ²	4	s. o.	–	–	–	–	
Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	5	–	–	–	–	–	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	6	96 281	94 127	93 210	89 568	89 778	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Ajustements de valorisation prudentiels	7	–	–	–	–	–	
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	8	(16 474)	(16 099)	(16 211)	(15 854)	(16 413)	E1-E2
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	9	(2 030)	(2 006)	(2 022)	(1 803)	(1 899)	F1-F2
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	10	(101)	(100)	(122)	(156)	(158)	G
Réserve de couverture des flux de trésorerie	11	(1 121)	(1 691)	(3 052)	(2 813)	(3 368)	H
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	12	–	–	–	–	–	I
Plus-values de cessions sur opérations de titrisation	13	–	–	–	–	–	
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	14	(142)	(124)	(90)	(68)	(59)	J
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	15	(729)	(470)	(246)	(267)	(9)	K1-K2
Actions détenues en propre	16	(5)	(36)	(2)	(11)	(4)	
Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées	17	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	18	(4 538)	(4 486)	(5 163)	(5 011)	(5 873)	L1+L2
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	19	–	–	–	–	–	
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	20	–	–	–	–	–	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)	21	–	–	–	–	–	
Montant dépassant le seuil de 15 %	22	–	–	–	–	–	
<i>Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers</i>	23	–	–	–	–	–	
<i>Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires</i>	24	–	–	–	–	–	
<i>Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires</i>	25	–	–	–	–	–	
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tels que déterminés par le BSIF	26	382	822	960	1 043	1 398	M
Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions	27	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	28	(24 758)	(24 190)	(25 948)	(24 940)	(26 385)	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	29	71 523	69 937	67 262	64 628	63 393	
<i>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues</i>	29a	<i>71 141</i>	<i>69 115</i>	<i>66 302</i>	<i>63 585</i>	<i>61 995</i>	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	30	5 696	5 691	6 697	4 947	5 647	N+O+P
<i>Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables</i>	31	<i>5 696</i>	<i>5 691</i>	<i>6 697</i>	<i>4 947</i>	<i>5 647</i>	
<i>Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables</i>	32	–	–	–	–	–	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1	33	s. o.	450	440	615	615	
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	34	–	–	–	61	61	
<i>Dont instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>	35	<i>s. o.</i>	–	–	<i>61</i>	<i>61</i>	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	36	5 696	6 141	7 137	5 623	6 323	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	37	–	–	–	–	–	
Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1	38	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	39	(13)	(12)	(10)	(14)	(12)	Q
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	40	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	R
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF	41	–	–	–	–	–	
<i>Dont hypothèques inversées</i>	41a	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions	42	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	43	(363)	(362)	(360)	(364)	(362)	
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	44	5 333	5 779	6 777	5 259	5 961	
Fonds propres de catégorie 1	45	76 856	75 716	74 039	69 887	69 354	
<i>Fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues n'ont pas été appliquées</i>	45a	<i>76 474</i>	<i>\$ 74 894</i>	<i>\$ 73 079</i>	<i>\$ 68 844</i>	<i>\$ 67 956</i>	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2021					Renvois ¹
N° de ligne	2022 T1	T4	T3	T2	T1		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions							
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	46	11 104 \$	11 030 \$	11 103 \$	11 069 \$	11 183 \$	S
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	47	s. o.	120	120	160	160	
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers	48	–	–	–	–	–	
<i>Dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement éliminés</i>	49	s. o.	–	–	–	–	
Provisions collectives	50	2 113	1 665	1 569	1 433	1 172	T
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	51	13 217	12 815	12 792	12 662	12 515	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2							
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	52	–	(8)	–	–	–	
Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	53	–	–	–	–	–	
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)	54	(372)	(308)	(369)	(404)	(406)	U
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions	54a	(153)	(68)	(101)	(61)	–	V
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	55	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	W
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2	56	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	57	(685)	(544)	(630)	(625)	(566)	
Fonds propres de catégorie 2	58	12 532	12 271	12 162	12 037	11 949	
Total des fonds propres	59	89 388	87 987	86 201	81 924	81 303	
Total des fonds propres sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	59a	89 388	87 987	86 201	81 924	81 303	
Total des actifs pondérés en fonction des risques	60	470 852 \$	460 270 \$	465 453 \$	455 010 \$	467 227 \$	
Ratios de fonds propres							
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	61	15,2 %	15,2 %	14,5 %	14,2 %	13,6 %	
<i>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues</i>	61a	15,1	15,0	14,2	14,0	13,3	
Ratio de fonds propres de catégorie 1	62	16,3	16,5	15,9	15,4	14,8	
<i>Ratio de fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues</i>	62a	16,2	16,3	15,7	15,1	14,5	
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	63	19,0	19,1	18,5	18,0	17,4	
<i>Ratio du total des fonds propres sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues</i>	63a	19,0	19,1	18,5	18,0	17,4	
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques ^{2,3})	64	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	65	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴</i>	66	–	–	–	–	–	
<i>Dont la réserve applicable aux BISM⁵</i>	67	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
<i>Dont la réserve applicable aux BISI</i>	67a	–	–	–	–	–	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	68	15,2	15,2	14,5	14,2	13,6	
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁶							
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	69	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	70	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	
Ratio cible du total des fonds propres	71	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2021 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2020. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisait partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 31 octobre 2021, la réserve s'établit à 2,5 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2022		2021							
	T1		T4	T3	T2	T1				
72	7 606	\$	7 442	\$	7 243	\$	6 963	\$	6 927	\$
73	2 232		2 055		1 856		1 763		1 582	
74	93		87		87		80		66	
75	1 631		327		660		589		944	
76	269		280		276		255		285	
77	210		210		199		175		180	
78	2 285		2 408		2 577		2 511		3 268	
79	2 285		2 277		2 330		2 301		2 390	
80	s. o.		–		–		–		–	
81	s. o.		–		–		–		–	
82	s. o.		675		675		675		675	
83	s. o.		–		–		515		515	
84	s. o.		876		876		876		876	
85	s. o.		–		–		–		–	
86	18,1	%	18,0	%	17,7	%	17,4	%	15,3	%
87	18,1		18,0		17,7		17,4		15,3	
88	19,3		19,3		19,0		18,7		16,6	
89	40,5		40,1		39,9		39,4		38,9	
90	40,5		40,1		39,9		39,4		38,9	
91	40,5		40,3		40,0		39,5		39,1	

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	
Solde à la fin de la période	

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres de catégorie 1	

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres réglementaires	

N° de ligne	2022		2021							
	T1		T4	T3	T2	T1				
1	69 937	\$	67 262	\$	64 628	\$	63 393	\$	62 616	\$
2	76		19		56		44		46	
3	(764)		—		—		—		—	
4	(1 665)		(1 500)		(1 492)		(1 500)		(1 498)	
5	122		102		99		101		112	
6	3 733		3 781		3 545		3 695		3 277	
7	(18)		(34)		(22)		(9)		(2)	
8	1 591		(469)		839		(2 211)		(2 286)	
9	s. o.									
10	(153)		(46)		118		61		318	
11	(433)		(191)		226		(705)		35	
12	(399)		128		(576)		655		737	
13	(1)		22		34		2		19	
14	—		—		—		—		—	
15	(503)		863		(193)		1 102		19	
16	71 523		69 937		67 262		64 628		63 393	
17	5 779		6 777		5 259		5 961		6 475	
18	—		—		1 750		—		—	
19	(450)		(1 000)		—		(700)		—	
20	4		2		(232)		(2)		(514)	
21	5 333		5 779		6 777		5 259		5 961	
22	76 856		75 716		74 039		69 887		69 354	
23	12 271		12 162		12 037		11 949		10 930	
24	—		—		—		—		—	
25	—		—		—		—		—	
26	—		—		(40)		—		—	
27	448		96		136		261		663	
28	(187)		13		29		(173)		356	
29	12 532		12 271		12 162		12 037		11 949	
30	89 388	\$	87 987	\$	86 201	\$	81 924	\$	81 303	\$

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques
 Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques
 Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction
 Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net
 Dérivés
 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
 Participations non significatives dans des institutions financières (excluant Schwab)
 Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires
 Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – autres éléments de fonds propres de catégorie 1
 Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 2
 Participations non significatives anciennement destinées au seuil de 5 % mais qui ne satisfont plus aux conditions
 Participations non significatives de dépassant pas les seuils réglementaires
 Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances
 Valeurs mobilières prises en pension
 Prêts
 Provision pour pertes sur prêts

Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2
 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues
 Dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues
 Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires

Autres

Participation dans Schwab
 Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires
 Participations non significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
 Goodwill
 Autres immobilisations incorporelles
 Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)

Actifs d'impôt différé
 Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires
 Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation
 Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation
 Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé¹
 Participations significatives dans des institutions financières
 Participations significatives dépassant les seuils réglementaires
 Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
 Prestations des régimes de retraite à prestations définies
 Autres actifs

TOTAL DE L'ACTIF

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Dépôts détenus à des fins de transaction
 Dérivés
 Passifs de titrisation à la juste valeur
 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
 Dépôts
 Autres
 Passifs d'impôt différé
 Goodwill
 Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)
 Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies
 Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)
 Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé²
 Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur
 Autres passifs
 Billets et débiteures subordonnés
 Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement
 Amortissement des débiteures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires
 Billets subordonnés non admissibles à titre des fonds propres réglementaires

Passif

Actions ordinaires
 Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
 Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement
 Actions privilégiées non admissibles à titre de fonds propres réglementaires
 Actions autodétenues – ordinaires
 Actions autodétenues – privilégiées
 Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)
 Surplus d'apport
 Surplus d'apport – actions ordinaires
 Surplus d'apport – actions privilégiées
 Résultats non distribués
 Cumul des autres éléments du résultat global
 Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation
 Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres

TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES

N° de ligne	2022		Renvois ³
	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²	
1	7 001	7 001	
2	165 209	164 985	
3	152 748	152 748	
4	9 925	9 310	
5	54 519	54 520	
6	4 762	1 541	
7	75 519	72 472	
8			
9		142	L1
10		13	Q
11		372	U
12		153	V
13		663	
14	295 946	295 841	
15	165 818	165 818	
16	749 854	749 854	
17	(6 239)	(6 239)	
18		(2 113)	T
19		–	I
20		(382)	M
21		(3 744)	
22	103 526	100 931	
23			
24		4 396	L2
25		6 790	
26		16 615	E1
27		2 059	F1
28		93	
29			
30		101	G
31		1 631	
32		1 482	
33		(1 059)	
34			
35		–	
36		80	
37		988	K1
38		67 755	
39	1 778 588	1 768 782	
40			
41	20 549	20 549	
42	51 892	51 892	
43	13 332	13 332	
44	135 150	135 150	
45	1 159 538	1 159 538	
46	284 846	275 040	
47			
48		141	E2
49		29	F2
50		259	K2
51		854	
52		(1 059)	
53		142	J
54		274 674	
55	11 304	11 304	
56		11 104	S
57		–	
58		200	
59	1 676 611	1 666 805	
60	23 170	23 170	A1
61	5 700	5 700	
62		5 700	N
63		–	
64	(188)	(188)	A2
65	(6)	(6)	
66		(6)	O
67	148	148	
68		146	B
69		2	P
70	65 621	65 621	C
71	7 532	7 532	D
72		1 121	H
73		6 411	
74	1 778 588	1 768 782	

¹ D'après le bilan à la page 13 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reassurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élevait à 9,8 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 2,7 milliards de dollars, desquels 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (R, W) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2022		2021				Modèle du BSIF				
	T1		T4	T3	T2	T1					
1	1 778 588	\$	1 728 672	\$	1 703 093	\$	1 669 058	\$	1 735 595	\$	1
2	(7 494)		(7 301)		(7 521)		(7 308)		(7 419)		2
3	(1 228)		(1 228)		(1 266)		(1 266)		(1 266)		3
4	–		–		–		–		–		4
5	14 469		8 307		8 935		1 440		1 459		5
6	(21 237)		(25 741)		(25 724)		(25 602)		(19 632)		6
7	183 156		178 892		178 877		178 003		178 865		7
8	(180 923)		(294 879)		(308 910)		(305 873)		(340 409)		8
9	1 765 331	\$	1 586 722	\$	1 547 484	\$	1 508 452	\$	1 547 193	\$	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 45 à la page 1)	
Fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	
Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »	

Ratio de levier

Ratio de levier sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	
--	--

10	1 393 966	\$	1 228 805	\$	1 198 679	\$	1 171 894	\$	1 204 814	\$	1
11	–		–		–		–		–		2
12	(8 301)		(9 652)		(8 943)		(12 315)		(12 537)		3
13	(25 361)		(25 249)		(27 179)		(26 278)		(28 086)		4
14	1 360 304		1 193 904		1 162 557		1 133 301		1 164 191		5
15	21 368		20 566		20 493		19 699		18 180		6
16	54 355		50 515		48 335		46 687		48 520		7
17	–		–		–		–		–		8
18	3 736		2 964		1 579		1 672		2 077		9
19	(2 170)		(1 662)		(787)		(683)		(1 184)		10
20	77 289		72 383		69 620		67 375		67 593		11
21	165 818		167 284		162 154		155 375		156 176		12
22	(25 456)		(29 384)		(29 603)		(28 885)		(23 782)		13
23	4 220		3 643		3 879		3 283		4 150		14
24	–		–		–		–		–		15
25	144 582		141 543		136 430		129 773		136 544		16
26	639 432		629 117		623 817		625 570		627 795		17
27	(456 276)		(450 225)		(444 940)		(447 567)		(448 930)		18
28	183 156		178 892		178 877		178 003		178 865		19
29	76 856		75 716		74 039		69 887		69 354		20
30	76 474		74 894		73 079		68 844		67 956		20a
31	1 765 331	\$	1 586 722	\$	1 547 484	\$	1 508 452	\$	1 547 193	\$	21
32	4,4	%	4,8	%	4,8	%	4,6	%	4,5	%	22
33	4,3		4,7		4,7		4,6		4,4		22a

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2022	2021			
		T1	T4	T3	T2	T1
Groupe de résolution 1						
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	1	134 606 \$	130 380 \$	122 205 \$	114 229 \$	110 980 \$
<i>TLAC disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues</i> ¹	1a	134 606	130 380	122 205	114 229	110 980
Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution	2	470 852	460 270	465 453	455 010	467 227
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)	3	28,6 %	28,3 %	26,3 %	25,1 %	23,8 %
<i>Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues (ligne 1a / ligne 2) (%)</i> ¹	3a	28,6	28,3	26,3	25,1	23,8
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	4	1 765 331 \$	1 586 722 \$	1 547 484 \$	1 508 452 \$	1 547 193 \$
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	5	7,6 %	8,2 %	7,9 %	7,6 %	7,2 %
<i>Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues (ligne 1a / ligne 4) (%)</i> ¹	5a	7,6	8,2	7,9	7,6	7,2
L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6b	Non	Non	Non	Non	Non
Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	6c	s. o.				

¹ Comprend les dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues prévues par le BSIF comme il a été annoncé le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a tiennent compte de la TLAC disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC

AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)

Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC

Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an

Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)

TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC

Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements

Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1^{er} janvier 2022

Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution

TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)

Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments

admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BISI à SPE)¹

Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC

Autres ajustements de TLAC

TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)

Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution²

Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque

Dont la réserve applicable aux BISI/BISM

N° de ligne	2022		2021							
	T1		T4	T3	T2	T1				
1	71 523	\$	69 937	\$	67 262	\$	64 628	\$	63 393	\$
2	5 333		5 779		6 777		5 259		5 961	
3	–		–		–		–		–	
4	–		–		–		–		–	
5	5 333		5 779		6 777		5 259		5 961	
6	12 532		12 271		12 162		12 037		11 949	
7	–		80		80		40		40	
8	–		–		–		–		–	
9	–		–		–		–		–	
10	12 532		12 351		12 242		12 077		11 989	
11	89 388		88 067		86 281		81 964		81 343	
12	s. o.									
13	45 665		42 541		36 109		32 383		29 756	
14	s. o.									
15	–		–		–		–		–	
16	s. o.									
17	45 665		42 541		36 109		32 383		29 756	
18	135 053		130 608		122 390		114 347		111 099	
19	s. o.									
20	(447)		(228)		(185)		(118)		(119)	
21	–		–		–		–		–	
22	134 606		130 380		122 205		114 229		110 980	
23	470 852		460 270		465 453		455 010		467 227	
24	1 765 331		1 586 722		1 547 484		1 508 452		1 547 193	
25	28,6	%	28,3	%	26,3	%	25,1	%	23,8	%
26	7,6		8,2		7,9		7,6		7,2	
27	9,9		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%
29	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5	
30	–		–		–		–		–	
31	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

² Applicable à compter du premier trimestre de 2022.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1					2021 T4														
N° de ligne		Rang de créancier					Rang de créancier														
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5								
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)					(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)				
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme								
1	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	23 170	5 700	11 355	51 613	–	91 638	23 066	5 700	11 304	43 174	–	83 244								
2	Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	193	6	222	6 247	–	6 668	187	10	139	778	–	1 114								
3	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	22 977	5 694	11 133	45 366	–	85 170	22 879	5 690	11 165	42 396	–	82 130								
4	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	22 977	5 694	11 133	45 366	–	85 170	22 879	5 690	11 165	42 396	–	82 130								
5	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	6 138	–	6 138	–	–	–	11 284	–	11 284								
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	–	33 761	–	33 761	–	–	120	26 467	–	26 587								
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	11 133	5 448	–	16 581	–	–	9 295	4 626	–	13 921								
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	–	19	–	19	–	–	1 750	19	–	1 769								
9	Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	22 977	5 694	–	–	–	28 671	22 879	5 690	–	–	–	28 569								
10																					
		2021 T3					2021 T2														
		Rang de créancier					Rang de créancier														
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5								
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)					(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)				
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme								
11	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	22 945	6 700	11 319	36 761	–	77 725	22 790	4 950	11 291	33 429	–	72 460								
12	Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	191	5	128	901	–	1 225	134	5	82	1 234	–	1 455								
13	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	22 754	6 695	11 191	35 860	–	76 500	22 656	4 945	11 209	32 195	–	71 005								
14	Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	22 754	6 695	11 191	35 860	–	76 500	22 656	4 945	11 209	32 195	–	71 005								
15	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	9 837	–	9 837	–	–	–	5 776	–	5 776								
16	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	120	23 688	–	23 808	–	–	160	24 083	–	24 243								
17	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	7 475	2 316	–	9 791	–	–	7 500	2 305	–	9 805								
18	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	3 596	19	–	3 615	–	–	3 549	31	–	3 580								
19	Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	22 754	6 695	–	–	–	29 449	22 656	4 945	–	–	–	27 601								
20																					
		2021 T1																			
		Rang de créancier																			
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5														
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)														
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme														
21	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	22 645	5 650	11 366	32 358	–	72 019														
22	Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus	175	4	90	2 895	–	3 154														
23	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)	22 470	5 646	11 276	29 473	–	68 865														
24	Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC	22 470	5 646	11 276	29 473	–	68 865														
25	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	5 894	–	5 894														
26	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	160	22 750	–	22 910														
27	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	6 213	816	–	7 029														
28	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	4 903	13	–	4 916														
29	Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels	22 470	5 646	–	–	–	28 116														
30																					

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ¹					Exigences de fonds propres minimums ²					Modèle du BSIF
		2022	2021				2022	2021				
		T1	T4	T3	T2	T1	T1	T4	T3	T2	T1	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	315 381	312 514	319 035	318 541	328 283	25 230	25 001	25 523	25 483	26 263	1
<i>Dont l'approche standard (AS)</i> ³	2	29 267	30 897	30 827	28 595	29 909	2 341	2 472	2 466	2 287	2 393	2
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)</i>	3	286 114	281 617	288 208	289 946	298 374	22 889	22 529	23 057	23 196	23 870	3
Risque de crédit de contrepartie	4	18 323	19 280	20 097	17 079	19 592	1 466	1 542	1 608	1 366	1 567	4
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	5	8 261	8 467	8 789	8 041	8 785	661	677	703	643	703	5
<i>Dont la méthode d'exposition courante</i>	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	s. o.
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
<i>Dont les autres RCC</i> ⁴	8	10 062	10 813	11 308	9 038	10 807	805	865	905	723	864	s. o.
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	9	29 852	29 354	28 191	26 628	26 440	2 388	2 348	2 255	2 130	2 115	7
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	10	1 841	2 070	1 878	1 325	1 372	147	166	150	106	110	8
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	11	306	116	93	81	76	25	9	7	6	6	9
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	12	682	571	1 150	1 337	915	55	46	92	107	73	10
Risque de règlement	13	39	62	27	59	86	3	5	2	5	7	11
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	13 017	12 222	11 753	11 404	11 720	1 041	978	940	912	938	12
<i>Dont celles faisant l'objet de droit acquis</i>	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12a
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	16	722	720	688	690	—	58	58	55	55	—	13
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	17	12 129	11 474	11 037	10 686	11 690	970	918	883	855	936	14
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	18	166	28	28	28	30	13	2	2	2	2	15
Risque de marché	19	19 890	17 045	16 312	12 572	12 810	1 592	1 364	1 305	1 006	1 025	16
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	20	2 470	2 730	2 388	1 041	1 706	198	219	191	83	137	17
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	21	17 420	14 315	13 924	11 531	11 104	1 394	1 145	1 114	923	888	18
Risque opérationnel	22	61 630	60 864	60 410	59 905	59 454	4 930	4 869	4 833	4 792	4 756	19
<i>Dont l'approche indicateur de base</i>	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20
<i>Dont l'approche standard</i>	24	61 630	60 864	60 410	59 905	59 454	4 930	4 869	4 833	4 792	4 756	21
<i>Dont l'approche de mesure avancée</i>	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	26	9 891	6 172	6 507	6 079	6 479	791	494	521	486	518	23
Ajustement du plancher	27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24
Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 22, 26 et 27)	28	470 852	460 270	465 453	455 010	467 227	37 668	36 822	37 236	36 399	37 378	25

¹ Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

² L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

³ Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁴ Tient compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux pensions.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2022 T1				2021 T4			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	363 081	\$ 281 617	\$ 19 280	\$ 11 158	368 634	\$ 288 208	\$ 20 097	\$ 11 025
Montant des actifs ⁴	2	7 238	6 209	(1 140)	(912)	2 457	528	(60)	470
Qualité des actifs ⁵	3	(9 143)	(8 785)	(91)	(18)	(5 355)	(5 355)	(573)	(233)
Mise à jour des modèles ⁶	4	1 782	2 622	-	-	(360)	(360)	-	-
Méthode et politique ⁷	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	6	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁸	7	5 829	4 451	274	157	(1 806)	(1 404)	(184)	(104)
Autres ⁹	8	2 222	-	-	-	(489)	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	9	371 009	\$ 286 114	\$ 18 323	\$ 10 385	363 081	\$ 281 617	\$ 19 280	\$ 11 158
		2021 T3				2021 T2			
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	10	365 454	\$ 289 946	\$ 17 079	\$ 10 007	375 371	\$ 298 374	\$ 19 592	\$ 11 070
Montant des actifs ⁴	11	3 186	1 510	2 022	778	1 830	(939)	(2 334)	(994)
Qualité des actifs ⁵	12	(5 863)	(5 863)	846	157	(422)	(422)	372	229
Mise à jour des modèles ⁶	13	-	-	-	-	(524)	-	-	-
Méthode et politique ⁷	14	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	15	1 258	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁸	16	3 328	2 615	150	83	(8 980)	(7 067)	(551)	(298)
Autres ⁹	17	1 271	-	-	-	(1 821)	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	18	368 634	\$ 288 208	\$ 20 097	\$ 11 025	365 454	\$ 289 946	\$ 17 079	\$ 10 007
		2021 T1							
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	19	383 838	\$ 311 121	\$ 19 598	\$ 10 767				
Montant des actifs ⁴	20	4 404	(180)	117	355				
Qualité des actifs ⁵	21	(3 450)	(3 450)	285	168				
Mise à jour des modèles ⁶	22	(1 440)	(1 440)	-	-				
Méthode et politique ⁷	23	-	-	-	-				
Acquisitions et cessions	24	-	-	-	-				
Variations des taux de change ⁸	25	(9 640)	(7 677)	(408)	(220)				
Autres ⁹	26	1 659	-	-	-				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	27	375 371	\$ 298 374	\$ 19 592	\$ 11 070				

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance), et, au premier trimestre de 2022, a augmenté dans différents portefeuilles pour les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par échantillonnage/remaniement de modèles, et, au premier trimestre de 2022, a diminué principalement en raison de différents portefeuilles pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros ainsi que d'économies découlant de la mise à jour des paramètres du risque de crédit autre que de détail aux États-Unis.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁹ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2022		2021							
		T1		T4	T3	T2	T1				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	17 045	\$	16 312	\$	12 572	\$	12 810	\$	16 758	\$
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	2 845		733		(339)		(238)		(3 207)	
Mises à jour des modèles ²	3	-		-		-		-		-	
Méthode et politique ³	4	-		-		3 647		-		(741)	
Acquisitions et cessions ⁴	5	-		-		432		-		-	
Variations des taux de change et autres ⁵	6	négl. ⁶		négl.		négl.		négl.		négl.	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	19 890	\$	17 045	\$	16 312	\$	12 572	\$	12 810	\$

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. L'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques est principalement attribuable à une augmentation du risque de taux d'intérêt.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁶ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2022		2021							
		T1		T4	T3	T2	T1				
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé											
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	60 864	\$	60 410	\$	59 905	\$	59 454	\$	58 715	\$
Revenus générés ¹	2	766		454		505		451		739	
Acquisitions et cessions	3	-		-		-		-		-	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	4	61 630	\$	60 864	\$	60 410	\$	59 905	\$	59 454	\$

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation de la moyenne sur trois ans des produits annuels bruts selon l'AS.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T1									
			Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²				Valeurs comptables des éléments ¹					
			Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres			
Actif												
	Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	7 001	\$ 7 001	\$ 7 244	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (243)	
	Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	165 209	164 985	164 670	-	-	317	-	-	(2)	
	Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	152 748	152 748	1	-	-	147 200	-	-	5 547	
	Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	9 925	9 310	2 143	-	7 825	-	-	-	(658)	
	Dérivés	5	54 519	54 520	-	54 520	-	52 380	-	-	-	
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	4 762	1 541	1 583	-	-	-	-	-	(42)	
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	75 519	72 472	65 234	-	5 309	-	-	-	1 929	
	Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	295 946	295 841	243 011	-	52 890	-	-	-	(60)	
	Valeurs mobilières prises en pension	9	165 818	165 818	-	165 818	-	7 491	-	-	-	
	Prêts hypothécaires résidentiels	10	275 029	275 029	275 322	-	-	-	-	-	(293)	
	Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	191 996	191 996	192 290	-	-	-	-	-	(294)	
	Cartes de crédit	12	31 441	31 441	30 278	-	-	-	-	-	1 163	
	Entreprises et gouvernements	13	251 388	251 388	240 845	-	11 092	-	-	-	(549)	
	Provision pour pertes sur créances	14	(6 239)	(6 239)	-	-	-	-	-	-	(6 239)	
	Engagements de clients au titre d'acceptations	15	17 346	17 346	17 346	-	-	-	-	-	-	
	Participation dans Schwab	16	11 186	11 186	11 186	-	-	-	-	-	-	
	Goodwill	17	16 615	16 615	-	-	-	-	-	-	16 615	
	Autres immobilisations incorporelles	18	2 152	2 152	-	-	-	-	-	-	2 152	
	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	9 289	9 178	9 178	-	-	-	-	-	-	
	Actifs d'impôt différé	20	2 228	2 155	1 731	-	-	-	-	-	424	
	Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	24 779	24 779	1 068	-	-	-	-	-	23 711	
	Autres actifs	22	19 931	17 520	6 782	9 215	71	-	-	-	1 452	
	Total de l'actif	23	1 778 588	\$ 1 768 782	\$ 1 269 912	\$ 229 553	\$ 77 187	\$ 207 388	\$ -	\$ 44 613	\$ -	
Passif												
	Dépôts détenus à des fins de transaction	24	20 549	\$ 20 549	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 20 480	\$ -	\$ 69	\$ -	
	Dérivés	25	51 892	51 892	-	51 892	-	47 730	-	-	-	
	Passifs de titrisation à la juste valeur	26	13 332	13 332	-	-	-	13 332	-	-	-	
	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	135 150	135 150	-	-	-	6	-	-	135 144	
	Dépôts	28	1 159 538	1 159 538	-	-	-	-	-	-	1 159 538	
	Acceptations	29	17 346	17 346	-	-	-	-	-	-	17 346	
	Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	47 430	47 430	-	-	-	46 344	-	-	1 086	
	Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	145 432	145 432	-	145 432	-	6 329	-	-	-	
	Passifs de titrisation au coût amorti	32	15 280	15 280	-	-	-	-	-	-	15 280	
	Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	26 895	26 895	-	-	-	-	-	-	26 895	
	Passifs liés aux assurances	34	7 745	20	-	-	-	-	-	-	20	
	Autres passifs	35	24 718	22 637	-	-	-	-	-	-	22 637	
	Billets et débiteures subordonnés	36	11 304	11 304	-	-	-	-	-	-	11 304	
	Total du passif	37	1 676 611	\$ 1 666 805	\$ -	\$ 197 324	\$ -	\$ 134 221	\$ -	\$ 1 389 319	\$ -	

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Exclut les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2022		T1		Éléments soumis au			
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché			
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 784 040	\$ 1 269 912	\$ 229 553	\$ 77 187	\$ 207 388	\$		
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	331 545	–	197 324	–	134 221			
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 452 495	1 269 912	32 229	77 187	73 167			
Éléments hors bilan	4	354 544	332 295	–	22 249	–			
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	75 305	–	75 305	–	–			
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	66 788	–	66 788	–	–			
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	290 864	–	290 864	–	–			
Valeur réglementaire des expositions	8	2 239 996	\$ 1 602 207	\$ 465 186	\$ 99 436	\$ 73 167	\$		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2022								
		T1								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				Valeurs nettes
Prêts	1	2 560	\$ 754 298	\$ (6 235)	\$ -	\$ (9)	\$ (6 226)	\$ (6 226)	\$ 750 623	\$
Titres de créance	2	-	304 522	(2)	-	-	(2)	(2)	304 520	
Expositions hors bilan	3	59	548 573	(902)	-	-	(902)	(902)	547 730	
Total	4	2 619	\$ 1 607 393	\$ (7 139)	\$ -	\$ (9)	\$ (7 130)	\$ (7 130)	\$ 1 602 873	\$
		2021								
		T4								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				Valeurs nettes
Prêts	5	2 411	\$ 734 264	\$ (6 384)	\$ (1)	\$ (9)	\$ (6 374)	\$ (6 374)	\$ 730 291	\$
Titres de créance	6	-	285 534	(2)	-	-	(2)	(2)	285 532	
Expositions hors bilan	7	86	536 850	(856)	-	-	(856)	(856)	536 080	
Total	8	2 497	\$ 1 556 648	\$ (7 242)	\$ (1)	\$ (9)	\$ (7 232)	\$ (7 232)	\$ 1 551 903	\$
		2021								
		T3								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				Valeurs nettes
Prêts	9	2 651	\$ 733 285	\$ (6 806)	\$ (1)	\$ (8)	\$ (6 797)	\$ (6 797)	\$ 729 130	\$
Titres de créance	10	-	275 691	(2)	-	-	(2)	(2)	275 689	
Expositions hors bilan	11	85	530 519	(899)	-	-	(899)	(899)	529 705	
Total	12	2 736	\$ 1 539 495	\$ (7 707)	\$ (1)	\$ (8)	\$ (7 698)	\$ (7 698)	\$ 1 534 524	\$
		2021								
		T2								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				Valeurs nettes
Prêts	13	2 803	\$ 723 160	\$ (6 993)	\$ -	\$ (2)	\$ (6 991)	\$ (6 991)	\$ 718 970	\$
Titres de créance	14	-	247 869	(2)	-	-	(2)	(2)	247 867	
Expositions hors bilan	15	210	522 032	(970)	-	-	(970)	(970)	521 272	
Total	16	3 013	\$ 1 493 061	\$ (7 965)	\$ -	\$ (2)	\$ (7 963)	\$ (7 963)	\$ 1 488 109	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 422 millions de dollars (1 547 millions de dollars au 31 octobre 2021; 1 742 millions de dollars au 31 juillet 2021; 1 855 millions de dollars au 30 avril 2021) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 138 millions de dollars au 31 janvier 2022 (864 millions de dollars au 31 octobre 2021; 909 millions de dollars au 31 juillet 2021; 948 millions de dollars au 30 avril 2021) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédits attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2021							
		T1							
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		
Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				Valeurs nettes	
Prêts	1	3 057	\$ 722 279	\$ (7 925)	\$ –	\$ (2)	\$ (7 923)	\$ 717 411	\$
Titres de créance	2	–	251 363	(2)	–	–	(2)	251 361	
Expositions hors bilan	3	205	530 739	(1 004)	–	–	(1 004)	529 940	
Total	4	3 262	\$ 1 504 381	\$ (8 931)	\$ –	\$ (2)	\$ (8 929)	\$ 1 498 712	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 997 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 060 millions de dollars au 31 janvier 2021 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T1					2021 T4				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		1	249 986	\$ 506 872	\$ 404 199	\$ 102 643	\$ 30	239 952	\$ 496 723	\$ 391 151	\$ 105 540	\$ 32
Titres de créance		2	303 013	1 509	–	–	1 509	283 815	1 719	–	3	1 716
Total		3	552 999	\$ 508 381	\$ 404 199	\$ 102 643	\$ 1 539	523 767	\$ 498 442	\$ 391 151	\$ 105 543	\$ 1 748
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	1 296	1 264	1 075	189	–	1 196	1 215	1 014	201	–
			2021 T3					2021 T2				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		5	241 609	\$ 494 327	\$ 382 381	\$ 111 910	\$ 36	237 348	\$ 488 615	\$ 370 671	\$ 117 908	\$ 36
Titres de créance		6	273 899	1 792	–	3	1 789	246 068	1 801	–	6	1 795
Total		7	515 508	\$ 496 119	\$ 382 381	\$ 111 913	\$ 1 825	483 416	\$ 490 416	\$ 370 671	\$ 117 914	\$ 1 831
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	1 358	1 293	1 058	235	–	1 404	1 399	1 138	261	–
			2021 T1									
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
Prêts		9	246 276	\$ 479 060	\$ 361 667	\$ 117 355	\$ 38					
Titres de créance		10	249 119	2 244	–	12	2 232					
Total		11	495 395	\$ 481 304	\$ 361 667	\$ 117 367	\$ 2 270					
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	1 501	1 556	1 261	295	–					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 31 janvier 2022, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 1,1 milliard de dollars (une diminution de 1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2021; une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 juillet 2021; une diminution de 1,4 milliard de dollars au 30 avril 2021; une diminution de 1,8 milliard de dollars au 31 janvier 2021) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1						2021 T4					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	388 250	\$ 59 082	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 447 332	\$ 379 770	\$ 57 697	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 437 467
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	38 399	117 437	–	–	–	155 836	37 571	113 435	–	–	–	151 006
3	Autres expositions aux produits de détail	85 106	7 786	–	–	31	92 923	84 460	7 771	–	–	31	92 262
4	Total	511 755	184 305	–	–	31	696 091	501 801	178 903	–	–	31	680 735
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	239 505	110 497	251 453	23 486	20 014	644 955	227 250	107 797	254 103	23 163	19 393	631 706
6	Emprunteurs souverains	446 898	1 560	49 076	15 476	1 742	514 752	420 834	1 203	34 041	12 913	1 681	470 672
7	Banques	27 546	6 120	75 815	16 924	6 449	132 854	26 855	6 718	80 196	16 732	6 022	136 523
8	Total	713 949	118 177	376 344	55 886	28 205	1 292 561	674 939	115 718	368 340	52 808	27 096	1 238 901
9	Total	1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	672 318	\$ 158 260	\$ 148 724	\$ 16 686	\$ 9 612	\$ 1 005 600	650 644	\$ 156 408	\$ 138 030	\$ 16 209	\$ 10 071	\$ 971 362
11	États-Unis	480 034	138 056	112 085	15 426	16 680	762 281	460 439	131 467	114 503	14 972	15 539	736 920
Autres pays													
12	Europe	54 222	5 187	85 597	16 212	1 284	162 502	45 450	5 921	91 147	15 146	1 249	158 913
13	Autres	19 130	979	29 938	7 562	660	58 269	20 207	825	24 660	6 481	268	52 441
14	Total	73 352	6 166	115 535	23 774	1 944	220 771	65 657	6 746	115 807	21 627	1 517	211 354
15	Total	1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	404 607	\$ 212 540	\$ 375 753	\$ 37 019	\$ 13 324	\$ 1 043 243	387 549	\$ 208 460	\$ 368 046	\$ 34 629	\$ 13 090	\$ 1 011 774
17	De 1 an à 5 ans	537 408	88 962	441	12 199	14 475	653 485	528 460	85 197	294	11 632	12 986	638 569
18	Plus de 5 ans	283 689	980	150	6 668	437	291 924	260 731	964	–	6 547	1 051	269 293
19	Total	1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	34 107	\$ 3 267	\$ 4	\$ 227	\$ 1 860	\$ 39 465	32 484	\$ 3 455	\$ 3	\$ 315	\$ 1 797	\$ 38 054
21	Non résidentiel	42 664	7 096	16	846	598	51 220	41 649	6 546	18	1 059	600	49 872
22	Total des prêts immobiliers	76 771	10 363	20	1 073	2 458	90 685	74 133	10 001	21	1 374	2 397	87 926
23	Agriculture	9 250	431	6	66	26	9 779	8 791	362	5	46	26	9 230
24	Automobile	9 936	8 156	10	471	171	18 744	8 212	8 216	17	540	152	17 137
25	Services financiers	48 810	17 057	324 082	29 210	3 256	422 415	45 545	16 850	330 985	28 380	2 979	424 739
26	Alimentation, boissons et tabac	5 735	4 826	6	1 024	524	12 115	5 481	4 786	7	1 025	518	11 817
27	Foresterie	1 142	1 092	–	8	96	2 338	944	1 056	–	10	126	2 136
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	464 270	6 459	49 359	16 010	5 964	542 062	437 856	6 313	34 326	13 388	5 568	497 451
29	Services de santé et services sociaux	21 276	4 189	317	168	2 733	28 683	21 021	4 056	345	209	2 657	28 288
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	5 552	1 930	10	29	982	8 503	5 613	1 842	2	36	936	8 429
31	Métaux et mines	3 645	3 974	246	430	932	9 227	3 333	3 933	294	250	939	8 749
32	Pétrole et gaz ³	4 326	6 987	880	2 516	1 173	15 882	3 935	6 708	1 258	2 794	869	15 564
33	Énergie et services publics ³	8 398	15 130	12	1 192	5 217	29 949	8 813	13 992	18	1 055	5 168	29 046
34	Services professionnels et autres	16 026	9 228	410	394	957	27 015	15 086	8 807	203	519	1 063	25 678
35	Commerce de détail	7 246	4 252	128	238	295	12 159	7 302	4 026	114	239	266	11 947
36	Fabrication – divers et vente de gros	9 829	10 062	518	519	950	21 878	8 548	9 903	289	521	674	19 935
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	5 822	8 121	171	890	445	15 449	4 464	8 233	169	752	559	14 177
38	Transports	9 051	3 130	66	835	1 487	14 569	9 650	3 963	96	774	1 459	15 942
39	Autres	6 864	2 790	103	813	539	11 109	6 212	2 671	191	896	740	10 710
40	Total	713 949	\$ 118 177	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 205	\$ 1 292 561	674 939	\$ 115 718	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 096	\$ 1 238 901

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

³ Les expositions du secteur Pipelines ont été reclassées dans Énergie et services publics au cours du premier trimestre de l'exercice 2022. Les montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2021 T3						2021 T2						
N° de ligne	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	372 679	\$ 57 102	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 429 781	\$	363 608	\$ 56 527	\$ –	\$ –	\$ 420 135	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	37 479	112 804	–	–	–	150 283		36 242	112 092	–	–	148 334	
Autres expositions aux produits de détail	3	83 561	7 880	–	–	30	91 471		81 554	7 868	–	29	89 451	
	4	493 719	177 786	–	–	30	671 535		481 404	176 487	–	29	657 920	
Expositions aux produits autres que de détail														
Entreprises	5	233 790	105 766	243 651	22 855	19 509	625 571		234 644	103 371	226 341	20 376	19 345	604 077
Emprunteurs souverains	6	418 473	1 224	49 913	11 975	1 676	483 261		413 509	1 170	56 369	12 012	1 631	484 691
Banques	7	29 623	6 313	80 427	15 249	6 127	137 739		27 602	6 615	79 014	17 335	5 655	136 221
	8	681 886	113 303	373 991	50 079	27 312	1 246 571		675 755	111 156	361 724	49 723	26 631	1 224 989
Total	9	1 175 605	\$ 291 089	\$ 373 991	\$ 50 079	\$ 27 342	\$ 1 918 106	\$	1 157 159	\$ 287 643	\$ 361 724	\$ 49 723	\$ 26 660	\$ 1 882 909
Par pays où le risque est assumé														
Canada	10	643 346	\$ 155 392	\$ 142 201	\$ 17 875	\$ 9 700	\$ 968 514	\$	630 258	\$ 154 490	\$ 142 186	\$ 16 119	\$ 9 528	\$ 952 581
États-Unis	11	465 541	131 076	112 251	13 237	16 239	738 344		459 355	127 810	106 551	13 830	15 872	723 418
Autres pays														
Europe	12	49 986	4 050	95 729	13 085	1 127	163 977		47 991	4 581	86 254	13 414	969	153 209
Autres	13	16 732	571	23 810	5 882	276	47 271		19 555	762	26 733	6 360	291	53 701
	14	66 718	4 621	119 539	18 967	1 403	211 248		67 546	5 343	112 987	19 774	1 260	206 910
Total	15	1 175 605	\$ 291 089	\$ 373 991	\$ 50 079	\$ 27 342	\$ 1 918 106	\$	1 157 159	\$ 287 643	\$ 361 724	\$ 49 723	\$ 26 660	\$ 1 882 909
Par durée résiduelle des contrats														
Moins de 1 an	16	395 554	\$ 206 077	\$ 373 692	\$ 31 629	\$ 14 714	\$ 1 021 666	\$	393 653	\$ 206 340	\$ 359 954	\$ 32 108	\$ 14 006	\$ 1 006 061
De 1 an à 5 ans	17	525 547	84 092	299	11 410	11 532	632 880		524 787	80 185	1 770	10 740	11 562	629 044
Plus de 5 ans	18	254 504	920	–	7 040	1 096	263 560		238 719	1 118	–	6 875	1 092	247 804
Total	19	1 175 605	\$ 291 089	\$ 373 991	\$ 50 079	\$ 27 342	\$ 1 918 106	\$	1 157 159	\$ 287 643	\$ 361 724	\$ 49 723	\$ 26 660	\$ 1 882 909
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
Résidentiel	20	32 289	\$ 3 115	\$ 4	\$ 425	\$ 1 822	\$ 37 655	\$	31 226	\$ 3 161	\$ 4	\$ 376	\$ 1 759	\$ 36 526
Non résidentiel	21	42 705	6 607	12	1 424	593	51 341		42 445	6 461	12	1 328	526	50 772
Total des prêts immobiliers	22	74 994	9 722	16	1 849	2 415	88 996		73 671	9 622	16	1 704	2 285	87 298
Agriculture	23	8 904	338	5	46	33	9 326		8 833	461	6	34	29	9 363
Automobile	24	8 524	7 449	27	544	160	16 704		9 144	7 331	9	491	173	17 148
Services financiers	25	47 154	17 393	319 168	26 209	2 976	412 900		45 856	16 062	300 187	27 135	2 862	392 102
Alimentation, boissons et tabac	26	5 917	4 604	8	984	511	12 024		5 458	4 430	8	905	495	11 296
Foresterie	27	962	1 180	–	17	92	2 251		1 118	1 085	–	20	89	2 312
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	436 785	6 092	50 141	12 504	5 867	511 389		431 814	6 250	56 616	12 457	5 852	512 989
Services de santé et services sociaux	29	21 130	4 223	391	286	2 688	28 718		21 232	4 863	304	251	2 648	29 298
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 085	1 832	8	51	940	8 916		6 256	1 901	14	55	886	9 112
Métaux et mines	31	3 417	3 893	368	271	862	8 811		3 420	3 749	349	357	860	8 735
Pétrole et gaz ³	32	4 529	6 942	2 926	2 239	809	17 445		5 096	7 065	3 307	1 499	888	17 855
Énergie et services publics ³	33	7 939	13 930	18	1 104	5 388	28 379		7 429	14 642	14	883	5 159	28 127
Services professionnels et autres	34	16 809	8 004	150	466	1 051	26 480		17 740	7 538	157	630	1 006	27 071
Commerce de détail	35	8 460	3 867	100	267	305	12 999		9 289	3 723	68	309	219	13 608
Fabrication – divers et vente de gros	36	8 936	8 940	367	568	677	19 488		8 514	8 782	429	472	581	18 778
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	5 372	8 068	173	806	335	14 754		5 488	8 106	88	798	332	14 812
Transports	38	10 000	3 966	63	715	1 522	16 266		10 138	2 609	56	694	1 611	15 108
Autres	39	5 969	2 860	62	1 153	681	10 725		5 259	2 937	96	1 029	656	9 977
Total	40	681 886	\$ 113 303	\$ 373 991	\$ 50 079	\$ 27 312	\$ 1 246 571	\$	675 755	\$ 111 156	\$ 361 724	\$ 49 723	\$ 26 631	\$ 1 224 989

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

³ Les expositions du secteur Pipelines ont été reclassées dans Énergie et services publics au cours du premier trimestre de l'exercice 2022. Les montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)		2021						
À la date du bilan		T1						
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	359 046	\$ 56 297	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 415 343	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	37 820	113 114	–	–	–	150 934	
Autres expositions aux produits de détail	3	83 414	7 962	–	–	31	91 407	
	4	480 280	177 373	–	–	31	657 684	
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	231 239	104 981	199 473	22 115	19 849	577 657	
Emprunteurs souverains	6	443 835	1 151	80 659	12 322	1 687	539 654	
Banques	7	28 329	7 081	105 776	18 797	5 847	165 830	
	8	703 403	113 213	385 908	53 234	27 383	1 283 141	
Total	9	1 183 683	\$ 290 586	\$ 385 908	\$ 53 234	\$ 27 414	\$ 1 940 825	\$
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	649 958	\$ 154 216	\$ 169 125	\$ 17 864	\$ 9 489	\$ 1 000 652	\$
États-Unis	11	462 858	129 939	99 772	14 840	16 696	724 105	
Autres pays								
Europe	12	49 023	5 603	90 997	14 742	937	161 302	
Autres	13	21 844	828	26 014	5 788	292	54 766	
	14	70 867	6 431	117 011	20 530	1 229	216 068	
Total	15	1 183 683	\$ 290 586	\$ 385 908	\$ 53 234	\$ 27 414	\$ 1 940 825	\$
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	423 079	\$ 209 364	\$ 381 207	\$ 33 876	\$ 13 052	\$ 1 060 578	\$
De 1 an à 5 ans	17	529 456	80 146	4 701	11 681	13 211	639 195	
Plus de 5 ans	18	231 148	1 076	–	7 677	1 151	241 052	
Total	19	1 183 683	\$ 290 586	\$ 385 908	\$ 53 234	\$ 27 414	\$ 1 940 825	\$
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	31 137	\$ 2 809	\$ 5	\$ 464	\$ 1 717	\$ 36 132	\$
Non résidentiel	21	43 177	6 667	13	1 754	532	52 143	
Total des prêts immobiliers	22	74 314	9 476	18	2 218	2 249	88 275	
Agriculture	23	8 721	392	10	68	32	9 223	
Automobile	24	9 856	7 488	15	572	199	18 130	
Services financiers	25	40 542	16 580	300 687	28 997	2 928	389 734	
Alimentation, boissons et tabac	26	5 461	4 654	8	955	513	11 591	
Foresterie	27	1 090	989	–	25	57	2 161	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	461 830	6 805	80 975	12 922	6 110	568 642	
Services de santé et services sociaux	29	21 545	4 814	301	332	2 844	29 836	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	5 785	1 959	11	67	883	8 705	
Métaux et mines	31	3 699	3 847	271	332	858	9 007	
Pétrole et gaz ³	32	5 524	8 041	1 425	1 193	909	17 092	
Énergie et services publics ³	33	7 881	14 618	17	1 144	5 394	29 054	
Services professionnels et autres	34	18 283	7 867	273	686	1 007	28 116	
Commerce de détail	35	8 852	3 723	75	283	217	13 150	
Fabrication – divers et vente de gros	36	8 768	8 857	488	495	520	19 128	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	5 629	7 100	563	760	346	14 398	
Transports	38	10 365	2 650	90	746	1 687	15 538	
Autres	39	5 258	3 353	681	1 439	630	11 361	
Total	40	703 403	\$ 113 213	\$ 385 908	\$ 53 234	\$ 27 383	\$ 1 283 141	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

³ Les expositions du secteur Pipelines ont été reclassées dans Énergie et services publics au cours du premier trimestre de l'exercice 2022. Les montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1		2021 T4													
		2022 T1				2021 T4											
		Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴					
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Classes d'actifs	N° de ligne																
Entreprises	1	3 674	\$ 352	\$ 3 674	\$ –	\$ 1 242	\$ –	\$ 33,81	%	6 066	\$ 333	\$ 6 066	\$ –	\$ 1 980	\$ –	\$ 32,64	%
Emprunteurs souverains	2	1	–	1	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–
Banques	3	489	–	489	–	98	–	20,04	%	519	–	519	–	104	–	20,04	%
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	3 597	1 782	3 597	840	2 755	62,09	%	3 571	1 663	3 571	752	2 675	104	61,88	%	
Autres produits de détail	5	3 315	4 882	3 315	147	1 946	56,21	%	3 220	4 831	3 220	147	1 933	–	57,41	%	
Actions	6	4 681	2 828	4 681	1 414	4 120	67,60	%	4 475	2 626	4 475	1 314	3 862	–	66,71	%	
Autres actifs ⁵	7	25 225	–	25 225	–	19 106	75,74	%	25 573	–	25 573	–	20 343	–	79,55	%	
Total	8	40 982	\$ 9 844	\$ 40 982	\$ 2 401	\$ 29 267	\$ 67,46	%	43 425	\$ 9 453	\$ 43 425	\$ 2 213	\$ 30 897	\$ –	\$ 67,70	%	
		2021 T3				2021 T2											
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan					Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Classes d'actifs	N° de ligne																
Entreprises	9	10 056	\$ 336	\$ 10 056	\$ –	\$ 1 823	\$ 18,13	%	13 510	\$ 336	\$ 13 510	\$ –	\$ 889	\$ –	\$ 6,58	%	
Emprunteurs souverains	10	1	–	1	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	
Banques	11	573	–	573	–	115	20,07	%	520	–	520	–	104	–	20,00	%	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	3 304	1 459	3 304	667	2 458	61,90	%	2 997	1 239	2 997	560	2 257	63,45	%		
Autres produits de détail	13	3 148	4 729	3 148	147	1 986	60,27	%	2 912	4 715	2 912	143	1 692	55,38	%		
Actions	14	4 526	2 574	4 526	1 287	3 877	66,70	%	4 273	2 408	4 273	1 204	3 738	68,25	%		
Autres actifs ⁵	15	25 795	–	25 795	–	20 568	79,74	%	24 992	–	24 992	–	19 915	79,69	%		
Total	16	47 403	\$ 9 098	\$ 47 403	\$ 2 101	\$ 30 827	\$ 62,27	%	49 205	\$ 8 698	\$ 49 205	\$ 1 907	\$ 28 595	\$ –	\$ 55,95	%	
		2021 T1															
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴									
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan												
Classes d'actifs	N° de ligne																
Entreprises	17	10 373	\$ 353	\$ 10 373	\$ –	\$ 349	\$ 3,36	%									
Emprunteurs souverains	18	1	–	1	–	–	–	–									
Banques	19	423	–	423	–	85	20,09	%									
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20	2 789	1 075	2 789	475	2 022	61,95	%									
Autres produits de détail	21	3 565	4 699	3 565	147	1 820	49,03	%									
Actions	22	4 416	2 552	4 416	1 276	3 876	68,10	%									
Autres actifs ⁵	23	28 819	–	28 819	–	21 757	75,50	%									
Total	24	50 386	\$ 8 679	\$ 50 386	\$ 1 898	\$ 29 909	\$ 57,20	%									

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1									2021 T4								
Classes d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)		
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
Entreprises	1	2 432	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 242	\$ -	\$ -	\$ 3 674	4 086	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 979	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ 6 066
Emprunteurs souverains	2	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Banques	3	-	489	-	-	-	-	-	-	489	-	519	-	-	-	-	-	-	519
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	-	-	1 442	2 980	15	-	-	-	4 437	-	-	1 429	2 878	16	-	-	-	4 323
Autres produits de détail	5	751	273	-	2 352	-	86	-	-	3 462	710	257	-	2 292	-	108	-	-	3 367
Actions	6	2 045	205	-	-	3 845	-	-	-	6 095	1 990	195	-	-	3 604	-	-	-	5 789
Autres actifs ²	7	7 627	-	-	-	17 467	-	131	-	25 225	6 596	-	-	-	18 858	-	119	-	25 573
Total	8	12 855	\$ 968	\$ 1 442	\$ 5 332	\$ 22 569	\$ 86	\$ 131	\$ -	\$ 43 383	13 382	\$ 972	\$ 1 429	\$ 5 170	\$ 24 457	\$ 109	\$ 119	\$ -	\$ 45 638
		2021 T3									2021 T2								
Classes d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)		
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
Entreprises	9	8 234	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 821	\$ 1	\$ -	\$ -	10 056	12 620	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 890	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 13 510
Emprunteurs souverains	10	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Banques	11	-	573	-	-	-	-	-	-	573	-	520	-	-	-	-	-	-	520
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	-	-	1 313	2 642	16	-	-	-	3 971	-	-	1 037	2 505	15	-	-	-	3 557
Autres produits de détail	13	602	252	-	2 301	-	140	-	-	3 295	772	240	-	1 896	-	147	-	-	3 055
Actions	14	2 007	186	-	-	3 620	-	-	-	5 813	1 811	175	-	-	3 491	-	-	-	5 477
Autres actifs ²	15	6 591	-	-	-	19 085	-	119	-	25 795	6 371	-	-	-	18 508	-	113	-	24 992
Total	16	17 434	\$ 1 012	\$ 1 313	\$ 4 943	\$ 24 542	\$ 141	\$ 119	\$ -	\$ 49 504	21 574	\$ 936	\$ 1 037	\$ 4 401	\$ 22 904	\$ 147	\$ 113	\$ -	\$ 51 112
		2021 T1																	
Classes d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)										
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres											
Entreprises	17	10 024	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 349	\$ -	\$ -	\$ -	10 373									
Emprunteurs souverains	18	-	1	-	-	-	-	-	-	1									
Banques	19	-	423	-	-	-	-	-	-	423									
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20	-	-	1 076	2 171	17	-	-	-	3 264									
Autres produits de détail	21	1 277	241	-	2 027	-	167	-	-	3 712									
Actions	22	1 884	189	-	-	3 619	-	-	-	5 692									
Autres actifs ²	23	8 350	-	-	-	20 357	-	112	-	28 819									
Total	24	21 535	\$ 854	\$ 1 076	\$ 4 198	\$ 24 342	\$ 167	\$ 112	\$ -	\$ 52 284									

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022
T1

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada ⁷														
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	42 267	96 601	69,86	123 445	0,08	5 761	35,33	2,7	22 753	18,43	30	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	20 728	9 396	68,94	22 119	0,20	2 039	23,28	2,1	5 779	26,13	11	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	37 845	14 554	67,51	41 318	0,36	7 194	26,45	2,3	15 647	37,87	39	
4	De 0,50 à <0,75	B+	11 356	2 749	69,32	12 435	0,68	2 447	26,22	2,1	6 011	48,34	22	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	26 755	6 484	71,13	30 082	1,61	12 187	33,18	2,1	24 920	82,84	160	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 615	2 091	48,02	2 558	9,01	329	37,35	2,5	4 180	163,41	86	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 831	474	45,41	1 970	21,05	690	40,41	1,6	4 236	215,03	169	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	363	20	54,80	370	100,00	202	55,10	1,8	753	203,51	243	
9	Total		142 760	132 369	69,15	234 297	0,80	30 119	31,96	2,4	84 279	35,97	760	254
États-Unis														
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	18 598	16 344	66,86	36 102	0,05	485	35,90	3,4	5 354	14,83	5	
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 150	6 306	59,85	8 925	0,23	159	27,98	3,0	3 155	35,35	6	
12	De 0,25 à <0,50	BBB	5 259	8 252	61,22	10 314	0,48	221	34,31	2,8	6 071	58,86	17	
13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	28 578	18 098	59,83	39 018	0,64	4 427	34,05	3,3	27 464	70,39	86	
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	20 335	10 353	60,97	26 303	1,52	7 527	36,31	3,2	25 866	98,34	148	
15	De 2,50 à <10,00	B-	10 402	2 941	58,85	6 056	4,69	1 964	36,82	3,1	8 158	134,71	105	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 515	1 115	49,31	5 059	30,14	742	45,01	2,9	12 965	256,28	671	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	233	85	41,06	268	100,00	182	75,05	2,9	2 374	885,82	22	
18	Total		93 070	63 094	61,77	132 045	2,13	15 702	35,25	3,2	91 407	69,22	1 060	40

2021
T4

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada ⁷														
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	36 957	93 648	69,96	115 980	0,08	5 491	35,42	2,6	21 077	18,17	28	
20	De 0,15 à <0,25	BB+	17 900	10 777	68,11	20 340	0,20	1 998	25,32	2,3	5 682	27,94	11	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 655	13 745	67,75	37 895	0,36	6 924	26,10	2,2	14 103	37,22	35	
22	De 0,50 à <0,75	B+	10 935	2 585	68,53	11 691	0,68	2 444	27,11	2,1	5 726	48,98	21	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	28 994	6 784	69,30	30 338	1,61	12 272	32,47	2,1	24 362	80,30	154	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 654	2 843	45,88	2 888	9,01	384	34,30	2,2	4 259	147,47	89	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 963	527	43,69	2 106	21,95	680	41,45	1,7	4 663	221,42	191	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	363	22	55,59	373	100,00	209	55,44	1,9	815	218,50	232	
27	Total		131 421	130 931	68,88	221 611	0,87	29 693	32,13	2,4	80 687	36,41	761	243
États-Unis														
28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	18 385	14 854	65,36	34 925	0,05	470	38,25	3,3	5 735	16,42	6	
29	De 0,15 à <0,25	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
30	De 0,25 à <0,50	BBB+	4 340	6 240	58,04	7 963	0,29	163	29,41	2,9	3 325	41,76	7	
31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BBB-	13 141	15 159	59,09	21 947	0,71	1 303	34,50	3,1	15 853	72,23	54	
32	De 0,75 à <2,50	De BB+ à B	37 809	21 750	58,37	50 004	1,27	10 835	35,63	3,2	45 530	91,05	231	
33	De 2,50 à <10,00	B-	10 722	2 449	58,01	5 967	4,70	1 978	36,27	3,2	7 977	133,69	102	
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 083	1 245	45,44	5 642	29,92	816	43,94	2,9	14 132	250,48	726	
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	283	75	42,43	315	100,00	199	68,99	2,8	2 469	783,81	32	
36	Total		89 763	61 772	59,90	126 763	2,46	15 757	36,25	3,2	95 021	74,96	1 158	41

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services de détail au Canada, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2021																								
		T3																								
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA	Provisions		
			initiales ³	compte des FCEC ³																						
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	37 926	\$	90 714	\$	70,04	%	115 803	\$	0,08	%	5 578		35,23	%	2,6		20 686	\$	17,86	%	28	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	17 131		9 655		67,34		18 437		0,20		1 876		23,70		2,1		4 705		25,52		9		
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 591		13 060		67,94		37 637		0,36		6 817		25,71		2,2		13 709		36,42		35		
	4	De 0,50 à <0,75	B+	11 053		3 366		69,44		11 723		0,68		2 539		28,52		2,2		6 096		52,00		23		
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	26 714		6 572		69,61		29 849		1,60		12 372		31,98		2,2		23 949		80,23		151		
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 927		2 012		49,46		2 825		9,01		390		32,82		2,2		3 995		141,42		83		
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 311		540		46,91		2 460		21,78		736		44,34		1,9		5 860		238,21		235		
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	490		39		57,54		500		100,00		230		55,00		1,7		1 207		241,40		257		
	9	Total		132 143	\$	125 958	\$	69,14	%	219 234	\$	0,96	%	29 797		31,94	%	2,4		80 207	\$	36,59	%	821	\$	281
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	17 891	\$	16 787	\$	65,31	%	36 164	\$	0,05	%	472		39,09	%	3,3		5 994	\$	16,57	%	6	\$	
	11	De 0,15 à <0,25	s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		
	12	De 0,25 à <0,50	BBB+	4 837		5 755		58,05		8 177		0,29		161		29,20		2,9		3 365		41,15		7		
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BBB-	12 946		14 724		59,03		21 667		0,71		1 290		35,15		3,0		15 687		72,40		54		
	14	De 0,75 à <2,50	De BB+ à B	38 442		22 580		58,57		51 008		1,28		10 743		35,96		3,2		46 955		92,05		240		
	15	De 2,50 à <10,00	B-	11 238		1 974		58,01		5 714		4,70		1 979		37,62		3,1		7 873		137,78		101		
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 875		1 717		44,57		6 631		29,05		902		44,03		3,0		16 702		251,88		838		
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	361		123		42,36		413		100,00		213		66,27		2,7		3 005		727,60		50		
	18	Total		91 590	\$	63 660	\$	59,98	%	129 774	\$	2,67	%	15 753		36,85	%	3,2		99 581	\$	76,73	%	1 296	\$	60
		2021																								
		T2																								
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	32 765	\$	86 366	\$	70,42	%	107 677	\$	0,07	%	5 657		35,33	%	2,5		17 752	\$	16,49	%	26	\$	
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	20 284		8 689		67,45		20 783		0,20		1 841		19,31		1,7		4 219		20,30		8		
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	32 826		13 033		68,42		36 321		0,37		6 541		25,40		2,1		12 991		35,77		34		
	22	De 0,50 à <0,75	B+	11 662		2 993		71,08		11 991		0,69		2 448		28,97		2,2		6 405		53,42		24		
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	25 551		5 350		70,26		27 978		1,64		12 362		31,49		2,1		21 937		78,41		143		
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 042		2 100		44,58		2 911		9,82		429		33,93		2,1		4 381		150,50		97		
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 611		742		45,98		2 856		23,84		740		43,31		1,9		6 746		236,20		292		
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	517		51		53,02		532		100,00		255		54,82		2,0		1 322		248,50		265		
	27	Total		128 258	\$	119 324	\$	69,38	%	211 049	\$	1,09	%	29 535		31,31	%	2,3		75 753	\$	35,89	%	889	\$	277
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	17 887	\$	17 962	\$	65,92	%	37 371	\$	0,05	%	475		40,45	%	3,2		6 416	\$	17,17	%	6	\$	
	29	De 0,15 à <0,25	s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		
	30	De 0,25 à <0,50	BBB+	4 986		5 957		58,36		8 463		0,29		176		30,05		2,8		3 561		42,08		7		
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BBB-	12 595		14 612		58,98		21 243		0,71		1 301		35,57		2,9		15 396		72,48		54		
	32	De 0,75 à <2,50	De BB+ à B	39 115		23 705		58,41		52 275		1,30		11 326		36,30		3,2		48 477		92,73		250		
	33	De 2,50 à <10,00	B-	11 769		2 392		57,66		6 171		4,70		2 069		37,21		3,1		8 396		136,06		108		
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	6 201		1 636		43,57		6 905		28,95		972		42,02		3,0		16 619		240,68		839		
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	323		118		42,89		373		100,00		217		69,27		2,9		2 683		719,30		58		
	36	Total		92 876	\$	66 382	\$	60,14	%	132 801	\$	2,66	%	16 528		37,39	%	3,1		101 548	\$	76,47	%	1 322	\$	63

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services de détail au Canada, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2021
T1

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions						
			\$	%	\$	%	\$	%	\$	%									\$	%	\$	%		
Canada⁷																								
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	32 945	\$	87 655	\$	70,48	%	108 048	\$	0,07	%	5 830	34,82	%	2,4	17 002	\$	15,74	%	27	\$		
2	De 0,15 à <0,25	BB+	18 221		9 401		67,97		19 699		0,20		1 934	21,61		2,0	4 552		23,11		9			
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	31 125		12 288		68,18		33 907		0,36		6 542	26,45		2,2	12 644		37,29		33			
4	De 0,50 à <0,75	B+	11 013		4 034		70,33		12 388		0,69		2 433	29,80		2,3	6 838		55,20		25			
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	24 121		5 208		70,18		26 549		1,66		11 888	32,50		2,1	21 517		81,05		142			
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 347		1 933		46,05		3 183		9,82		429	34,50		2,1	4 851		152,40		108			
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 595		674		45,95		2 848		24,57		752	40,68		1,9	6 341		222,65		281			
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	434		61		48,09		445		100,00		267	56,27		1,7	1 192		267,87		221			
9	Total		122 801	\$	121 254	\$	69,50	%	207 067	\$	1,08	%	29 322	31,72	%	2,3	74 937	\$	36,19	%	846	\$	238	\$
États-Unis																								
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	18 647	\$	19 852	\$	65,35	%	39 833	\$	0,05	%	465	42,49	%	3,2	7 362	\$	18,48	%	7	\$		
11	De 0,15 à <0,25	s. o.					s. o.																	
12	De 0,25 à <0,50	BBB+	4 213		5 871		58,85		7 674		0,29		167	32,89		2,9	3 576		46,60		7			
13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BBB-	14 359		14 510		59,43		22 984		0,71		1 357	35,99		2,9	16 924		73,63		59			
14	De 0,75 à <2,50	De BB+ à B	42 343		23 226		58,47		55 223		1,30		11 198	36,79		3,2	51 814		93,83		265			
15	De 2,50 à <10,00	B-	12 331		2 050		58,34		6 017		4,70		1 937	38,40		3,1	8 421		139,95		109			
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 800		1 505		44,47		6 459		27,88		920	42,22		3,0	15 609		241,66		771			
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	371		160		42,40		439		100,00		222	71,02		2,8	3 414		777,68		55			
18	Total		98 064	\$	67 174	\$	60,39	%	138 629	\$	2,49	%	16 258	38,51	%	3,1	107 120	\$	77,27	%	1 273	\$	69	\$

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services de détail au Canada, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2022																											
		T1																											
N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions				
	Notation externe																												
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	445 844	\$	4 279	\$	77,15	%	515 962 ⁷	\$	0,01	%	1 079		8,53	%	2,5		3 385	\$	0,66	%	2	\$					
2	De 0,15 à <0,25	BB+	10						10		0,20		1		13,60		1,0		1		10,00								
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-																											
4	De 0,50 à <0,75	B+																											
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-																											
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 043		1		100,00		1		4,69		1				2,1												
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins																											
8	100,00 (défaillance)	Défaillance																											
9	Total		446 897	\$	4 280	\$	77,15	%	515 973	\$	0,01	%	1 083		8,53	%	2,5		3 386	\$	0,66	%	2	\$				–	\$
		2021																											
		T4																											
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	419 849	\$	3 705	\$	77,83	%	491 614 ⁷	\$	0,01	%	1 074		9,44	%	2,5		3 755	\$	0,76	%	2	\$					
11	De 0,15 à <0,25	BB+	10						10		0,20		1		13,60		1,0		1		10,00								
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-																											
13	De 0,50 à <0,75	B+																											
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-																											
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	975		1		100,00		1		4,70		1				2,3												
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins																											
17	100,00 (défaillance)	Défaillance																											
18	Total		420 834	\$	3 706	\$	77,83	%	491 625	\$	0,01	%	1 079		9,44	%	2,5		3 756	\$	0,76	%	2	\$				–	\$
		2021																											
		T3																											
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	417 508	\$	3 733	\$	77,65	%	491 937 ⁷	\$	0,01	%	1 064		9,53	%	2,4		3 671	\$	0,75	%	2	\$					
20	De 0,15 à <0,25	BB+																											
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-																											
22	De 0,50 à <0,75	B+																											
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-																											
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	964		1		100,00		1		4,70		1				2,6												
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins																											
26	100,00 (défaillance)	Défaillance																											
27	Total		418 472	\$	3 734	\$	77,66	%	491 938	\$	0,01	%	1 066		9,53	%	2,4		3 671	\$	0,75	%	2	\$				–	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel-assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2021													
		T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
															\$
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	412 228	3 581	78,17	489 823 ⁷	0,01	1 070	9,76	2,4	3 527	0,72	2	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	11	–	–	3	0,20	1	13,60	1,0	–	–	–	\$	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	296	–	–	296	0,29	1	11,12	1,0	30	10,14	–	\$	
4	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	\$	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	\$	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	962	1	100,00	12	2,23	2	33,75	3,9	13	108,33	–	\$	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	1	4,70	1	–	2,8	–	–	–	\$	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	\$	
9	Total		413 509	3 582	78,18	490 135	0,01	1 074	9,77	2,3	3 570	0,73	2	\$	

		2021													
		T1													
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
															\$
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	442 465	3 611	78,60	522 678 ⁷	0,01	1 076	9,52	2,1	3 585	0,69	2	\$	
11	De 0,15 à <0,25	BB+	28	–	–	8	0,20	1	13,60	1,0	1	12,50	–	\$	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	310	–	–	310	0,29	1	11,12	1,0	31	10,00	–	\$	
13	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	\$	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	\$	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 031	1	100,00	1	4,70	1	–	3,1	–	–	–	\$	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	\$	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	\$	
18	Total		443 834	3 612	78,60	522 997	0,01	1 080	9,53	2,1	3 617	0,69	2	\$	

¹ Exclut les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2022	
														T1	
Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	25 535	15 897	74,49	37 737	0,04	1 063	26,81	2,7	4 424	11,72	4		
2	De 0,15 à <0,25	BB+	381	824	83,01	975	0,22	47	22,18	2,3	229	23,49			
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	471	23	51,73	244	0,45	21	28,99	2,0	117	47,95			
4	De 0,50 à <0,75	B+	370	38	65,34	387	0,58	34	28,19	4,8	263	67,96	1		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	183	9	61,54	170	1,44	33	76,55	3,3	339	199,41	2		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	4	–	59,00	–	4,69	2	21,21	2,3	–	–	–		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	113	–	–	113	40,70	2	66,19	5,0	373	330,09	31		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
9	Total		27 057	\$ 16 791	\$ 74,85	% 39 626	\$ 0,17	% 1 184	27,04	% 2,7	\$ 5 745	\$ 14,60	% 38	\$ –	

														2021	
														T4	

Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	24 869	\$ 16 603	\$ 72,41	% 37 303	\$ 0,04	% 9	27,47	2,5	4 343	\$ 11,64	% 4	\$ –
11	De 0,15 à <0,25	BB+	124	89	66,74	155	0,20	9	50,94	2,0	82	52,90		
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	618	727	84,57	872	0,31	55	15,13	1,9	168	19,27		
13	De 0,50 à <0,75	B+	435	32	74,25	458	0,72	38	31,87	4,5	350	76,42	1	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	175	13	62,44	165	1,38	38	79,57	3,7	355	215,15	2	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	4	12	99,00	12	4,70	3	15,50	4,4	7	58,33		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	111	–	–	111	40,63	2	62,96	5,0	345	310,81	30	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total		26 336	\$ 17 476	\$ 72,90	% 39 076	\$ 0,18	% 1 205	27,66	% 2,6	\$ 5 650	\$ 14,46	% 37	\$ –

														2021	
														T3	

Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	27 387	\$ 16 155	\$ 72,84	% 39 535	\$ 0,04	% 1 077	28,76	2,4	4 374	\$ 11,06	% 5	\$ –
20	De 0,15 à <0,25	BB+	182	97	62,68	195	0,20	7	54,97	2,3	118	60,51		
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	639	253	69,45	501	0,32	54	18,57	2,0	123	24,55		
22	De 0,50 à <0,75	B+	423	428	98,13	843	0,69	39	28,74	2,8	481	57,06	2	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	365	11	57,84	355	1,23	39	54,86	4,4	549	154,65	3	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	5	–	57,10	1	4,70	3	75,96	2,0	3	300,00		
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	48	12	100,00	60	30,28	2	55,74	4,9	212	353,33	11	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
27	Total		29 049	\$ 16 956	\$ 73,37	% 41 490	\$ 0,12	% 1 212	29,02	% 2,4	\$ 5 860	\$ 14,12	% 21	\$ –

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2021													
		T2													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	25 161	\$ 15 674	\$ 72,23	% 37 033	\$ 0,04	% 1 075	28,37	% 2,5	4 219	\$ 11,39	% 5	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	182	507	68,71	475	0,20	7	6,42	1,2	25	5,26	–		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	862	260	67,75	563	0,33	56	23,76	1,7	164	29,13	–		
4	De 0,50 à <0,75	B+	597	413	98,22	1 001	0,69	39	33,78	3,0	677	67,63	2		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	226	12	58,72	219	1,24	45	64,90	4,3	398	181,74	2		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	6	–	57,10	1	4,70	2	72,44	2,3	3	300,00	–		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	48	12	100,00	60	30,28	2	55,74	5,0	209	348,33	11		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
9	Total		27 082	\$ 16 878	\$ 72,70	% 39 352	\$ 0,12	% 1 210	28,43	% 2,5	5 695	\$ 14,47	% 20	\$ –	
		2021													
		T1													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	26 097	\$ 16 634	\$ 71,97	% 38 628	\$ 0,04	% 1 079	28,64	% 2,4	4 397	\$ 11,38	% 4	\$	
11	De 0,15 à <0,25	BB+	135	504	68,52	480	0,20	8	7,69	1,2	33	6,88	–		
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	1 002	674	87,25	1 051	0,31	53	18,59	1,6	236	22,45	1		
13	De 0,50 à <0,75	B+	387	4	57,04	385	0,70	41	35,59	4,5	329	85,45	1		
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	230	13	62,83	227	1,32	44	56,36	4,2	351	154,63	2		
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	6	–	57,10	1	4,70	3	64,75	2,3	3	300,00	–		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	49	13	100,00	62	30,25	2	55,61	4,8	217	350,00	11		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
18	Total		27 906	\$ 17 842	\$ 72,46	% 40 834	\$ 0,11	% 1 215	28,40	% 2,4	5 566	\$ 13,63	% 19	\$ –	

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2022 T1														
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Services de détail au Canada – assurées ^{7,8}	Fourchette de PD ¹	\$	\$	%	%	\$	%	%	\$	%	%	\$	\$	\$	\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	47 786	17 687	52,02	9 865	336 767	8,34		151	1,53						
2	De 0,15 à <0,25	8 493	385	48,33	2 836	43 196	8,98		106	3,74						
3	De 0,25 à <0,50	7 654	155	48,38	3 405	42 167	9,29		185	5,43						
4	De 0,50 à <0,75	4 759	410	53,03	1 792	17 430	9,38		142	7,92						
5	De 0,75 à <2,50	5 106	66	48,08	1 747	19 341	9,48		245	14,02						
6	De 2,50 à <10,00	1 189	18	42,17	311	7 163	8,50		92	29,58						
7	De 10,00 à <100,00	319	1	64,75	59	1 939	8,14		27	45,76						
8	100,00 (défaillance)	155	–	–	22	100,00	8,68		25	113,64						
9	Total	75 461	18 722	51,91	20 037	468 852	8,79		973	4,86						6
10	De 0,00 à <0,15	180 091	73 559	48,92	216 079	809 984	20,09		7 027	3,25						
11	De 0,15 à <0,25	39 486	4 148	47,01	41 436	128 481	24,23		4 158	10,03						
12	De 0,25 à <0,50	20 468	1 664	45,38	21 223	79 195	26,67		3 333	15,70						
13	De 0,50 à <0,75	10 297	1 274	51,33	10 951	31 927	26,10		2 404	21,95						
14	De 0,75 à <2,50	10 532	720	50,44	10 895	29 840	24,92		3 948	36,24						
15	De 2,50 à <10,00	1 806	28	49,41	1 820	8 337	19,10		1 216	66,81						
16	De 10,00 à <100,00	473	6	53,08	476	2 181	13,48		344	72,27						
17	100,00 (défaillance)	189	–	–	189	100,00	20,61		340	179,89						
18	Total	263 342	81 399	48,80	303 069	1 090 809	21,49		22 770	7,51						49
19	De 0,00 à <0,15	27 261	12 634	65,72	35 563	118 920	28,21		1 534	4,31						
20	De 0,15 à <0,25	5 388	505	38,62	5 584	21 102	26,37		607	10,87						
21	De 0,25 à <0,50	3 867	400	37,57	4 018	18 084	27,00		645	16,05						
22	De 0,50 à <0,75	3 578	192	35,89	3 646	7 934	29,10		926	25,40						
23	De 0,75 à <2,50	4 036	214	33,14	4 107	14 163	29,15		1 882	45,82						
24	De 2,50 à <10,00	798	62	11,89	806	5 192	28,37		826	102,48						
25	De 10,00 à <100,00	264	11	9,47	265	2 176	26,84		397	149,81						
26	100,00 (défaillance)	658	–	–	658	100,00	23,78		379	57,60						
27	Total	45 850	14 018	62,75	54 647	190 972	28,01		7 196	13,17						47
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	384 653	114 139	51,03	377 753	1 750 833	21,65		30 939	8,19						102

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		À la date du bilan		2021														
				T4														
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Services de détail au Canada – assurés^{7,8}		1	De 0,00 à <0,15 %	48 404	\$ 17 805	\$ 51,87	%	9 231	\$ 0,07	%	343 030	6,90	117	\$ 1,27	%	–	\$	
		2	De 0,15 à <0,25	9 409	379	47,57		3 257	0,20		46 059	8,21	114	3,50		1		
		3	De 0,25 à <0,50	6 896	164	48,40		2 670	0,31		42 159	8,37	133	4,98		1		
		4	De 0,50 à <0,75	5 251	390	52,69		2 062	0,51		18 232	8,47	146	7,08		1		
		5	De 0,75 à <2,50	5 360	67	48,04		1 742	1,20		20 140	8,35	212	12,17		2		
		6	De 2,50 à <10,00	1 197	18	40,60		276	5,42		7 429	6,93	67	24,28		1		
		7	De 10,00 à <100,00	341	3	72,18		67	26,41		2 104	5,56	20	29,85		1		
		8	100,00 (défaillance)	169	–	–		24	100,00		969	6,97	22	91,67		–		
		9	Total	77 027	18 826	51,75		19 329	0,56		480 122	7,62	831	4,30		7	17	
Services de détail au Canada – non assurés⁷		10	De 0,00 à <0,15	174 373	71 709	48,99		209 504	0,06		799 950	18,36	6 195	2,96		23		
		11	De 0,15 à <0,25	37 890	3 828	47,98		39 727	0,19		124 326	22,80	3 751	9,44		17		
		12	De 0,25 à <0,50	20 350	1 642	46,23		21 109	0,31		80 511	24,42	3 041	14,41		16		
		13	De 0,50 à <0,75	10 107	1 209	51,77		10 733	0,51		31 634	23,99	2 163	20,15		13		
		14	De 0,75 à <2,50	10 447	681	50,55		10 791	1,22		30 011	22,63	3 564	33,03		29		
		15	De 2,50 à <10,00	1 758	27	48,20		1 771	5,65		8 416	16,85	1 044	58,95		16		
		16	De 10,00 à <100,00	482	5	58,77		485	32,19		2 303	15,02	356	73,40		28		
		17	100,00 (défaillance)	205	–	–		205	100,00		914	18,51	357	174,15		11		
		18	Total	255 612	79 101	48,94		294 325	0,31		1 078 065	19,74	20 471	6,96		153	36	
Services de détail aux États-Unis – non assurés⁷		19	De 0,00 à <0,15	24 565	12 181	65,53		32 546	0,06		113 964	28,51	1 441	4,43		5		
		20	De 0,15 à <0,25	5 397	516	38,94		5 598	0,19		21 316	26,64	615	10,99		3		
		21	De 0,25 à <0,50	4 033	397	38,28		4 185	0,32		22 836	27,42	683	16,32		4		
		22	De 0,50 à <0,75	3 770	209	36,77		3 847	0,56		8 685	31,14	1 064	27,66		7		
		23	De 0,75 à <2,50	4 007	211	33,16		4 077	1,32		15 445	29,75	1 896	46,50		16		
		24	De 2,50 à <10,00	924	58	11,85		931	6,01		5 593	28,23	963	103,44		15		
		25	De 10,00 à <100,00	275	10	8,47		276	25,81		2 383	26,61	406	147,10		18		
		26	100,00 (défaillance)	589	–	–		589	100,00		3 500	23,80	314	53,31		116		
		27	Total	43 560	13 582	62,51		52 049	1,60		193 722	28,45	7 382	14,18		184	46	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28		376 199	\$ 111 509	\$ 51,07	%	365 703	\$ 0,52	%	1 751 909	20,16	%	28 684	\$ 7,84	%	344	\$ 99

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2021 T3													
À la date du bilan															
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}		1	De 0,00 à <0,15 %	49 037 \$	17 954	51,84 %	8 696	0,07 %	349 430	7,11 %		114 \$	1,31 %		
		2	De 0,15 à <0,25	8 675	399	47,35	2 327	0,19	45 393	8,11		78	3,35	–	
		3	De 0,25 à <0,50	8 356	169	48,00	3 445	0,31	44 049	8,63		175	5,08	1	
		4	De 0,50 à <0,75	5 012	396	52,91	1 688	0,52	20 834	8,49		122	7,23	1	
		5	De 0,75 à <2,50	5 592	73	48,39	1 666	1,23	21 760	8,36		206	12,36	2	
		6	De 2,50 à <10,00	1 393	21	41,69	299	5,50	8 531	7,09		75	25,08	1	
		7	De 10,00 à <100,00	394	2	77,21	74	26,96	2 426	6,01		25	33,78	1	
		8	100,00 (défaillance)	191	–	–	26	100,00	1 073	7,22		25	96,15	–	
		9	Total	78 650	19 014	51,71	18 221	0,62	493 496	7,76		820	4,50	6	
		10	De 0,00 à <0,15	166 862	70 133	49,15	201 333	0,06	786 207	18,68		6 103	3,03	22	
		11	De 0,15 à <0,25	37 971	3 797	46,85	39 750	0,19	128 120	23,34		3 819	9,61	18	
		12	De 0,25 à <0,50	19 694	1 640	46,12	20 450	0,31	79 516	24,89		2 992	14,63	16	
		13	De 0,50 à <0,75	9 760	1 212	51,02	10 379	0,51	30 815	24,40		2 133	20,55	13	
		14	De 0,75 à <2,50	10 404	708	50,49	10 761	1,23	31 870	22,98		3 617	33,61	30	
		15	De 2,50 à <10,00	2 044	33	44,83	2 059	5,73	9 727	16,89		1 234	59,93	19	
		16	De 10,00 à <100,00	565	4	48,85	567	32,85	2 671	15,59		443	78,13	33	
		17	100,00 (défaillance)	227	–	–	227	100,00	981	18,40		394	173,57	12	
		18	Total	247 527	77 527	49,01	285 526	0,34	1 069 907	20,12		20 735	7,26	163	
		19	De 0,00 à <0,15	24 213	12 322	65,62	32 298	0,06	114 839	28,91		1 447	4,48	5	
		20	De 0,15 à <0,25	5 479	524	39,26	5 685	0,19	20 431	27,35		644	11,33	3	
		21	De 0,25 à <0,50	4 131	381	38,64	4 279	0,31	25 141	28,06		714	16,69	4	
		22	De 0,50 à <0,75	2 697	223	38,78	2 783	0,51	8 539	30,18		708	25,44	4	
		23	De 0,75 à <2,50	4 833	212	31,46	4 900	1,24	16 285	30,87		2 253	45,98	19	
		24	De 2,50 à <10,00	905	62	13,63	913	5,70	6 321	30,27		987	108,11	15	
		25	De 10,00 à <100,00	334	13	12,88	336	24,71	2 502	28,02		525	156,25	23	
		26	100,00 (défaillance)	607	–	–	607	100,00	3 545	24,61		351	57,83	123	
		27	Total	43 199	13 737	62,62	51 801	1,66	197 603	28,89		7 629	14,73	196	
		28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	369 376 \$	110 278 \$	51,17 %	355 548 \$	0,56 %	1 761 006	20,56 %		29 184 \$	8,21 %	365 \$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2021 T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}															
1	De 0,00 à <0,15 %	49 394	17 929	51,89	8 035	0,07	352 653	7,38		110	1,37	–	–	\$	
2	De 0,15 à <0,25	9 999	396	46,78	2 855	0,20	50 225	8,45		102	3,57	–	–	\$	
3	De 0,25 à <0,50	7 377	170	47,13	2 243	0,32	44 353	8,65		116	5,17	1	–	\$	
4	De 0,50 à <0,75	5 325	365	52,52	1 539	0,51	21 440	8,56		111	7,21	1	–	\$	
5	De 0,75 à <2,50	6 186	61	49,13	1 599	1,22	24 259	8,46		198	12,38	2	–	\$	
6	De 2,50 à <10,00	1 730	16	40,32	369	5,46	10 247	7,31		95	25,75	1	–	\$	
7	De 10,00 à <100,00	460	–	96,51	81	27,75	2 817	6,10		27	33,33	1	–	\$	
8	100,00 (défaillance)	219	–	–	21	100,00	1 214	7,38		21	100,00	–	–	\$	
9	Total	80 690	18 937	51,73	16 742	0,66	507 208	7,94		780	4,66	6	21	\$	
Services de détail au Canada – non assurées⁷															
10	De 0,00 à <0,15	156 967	69 068	49,50	191 158	0,06	765 469	19,28		5 854	3,06	21	–	\$	
11	De 0,15 à <0,25	34 805	3 551	46,09	36 442	0,19	122 383	22,92		3 455	9,48	16	–	\$	
12	De 0,25 à <0,50	20 840	1 675	46,69	21 621	0,31	87 513	24,49		3 086	14,27	16	–	\$	
13	De 0,50 à <0,75	10 522	1 220	50,62	11 140	0,51	31 359	25,06		2 344	21,04	14	–	\$	
14	De 0,75 à <2,50	10 976	717	50,36	11 337	1,25	34 520	23,42		3 939	34,74	33	–	\$	
15	De 2,50 à <10,00	2 476	38	49,45	2 494	5,77	11 312	17,91		1 592	63,83	25	–	\$	
16	De 10,00 à <100,00	700	6	61,08	704	29,88	3 356	15,02		578	82,10	32	–	\$	
17	100,00 (défaillance)	271	–	–	271	100,00	1 119	20,72		539	198,89	16	–	\$	
18	Total	237 557	76 275	49,31	275 167	0,39	1 057 031	20,56		21 387	7,77	173	38	\$	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷															
19	De 0,00 à <0,15	23 071	12 219	65,74	31 103	0,06	117 038	29,16		1 415	4,55	5	–	\$	
20	De 0,15 à <0,25	5 655	520	40,07	5 863	0,19	23 256	27,77		674	11,50	3	–	\$	
21	De 0,25 à <0,50	4 141	376	39,07	4 288	0,32	23 652	29,12		745	17,37	4	–	\$	
22	De 0,50 à <0,75	2 742	217	37,00	2 823	0,52	8 624	31,38		751	26,60	5	–	\$	
23	De 0,75 à <2,50	4 781	231	35,28	4 863	1,29	17 370	31,82		2 361	48,55	20	–	\$	
24	De 2,50 à <10,00	970	64	14,58	979	5,46	6 429	31,66		1 090	111,34	17	–	\$	
25	De 10,00 à <100,00	397	13	11,76	399	25,72	2 886	28,47		633	158,65	28	–	\$	
26	100,00 (défaillance)	606	–	–	606	100,00	3 514	25,74		398	65,68	125	–	\$	
27	Total	42 363	13 640	62,76	50 924	1,73	202 769	29,37		8 067	15,84	207	48	\$	
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	360 610	108 852	51,42	342 833	0,62	1 767 008	21,06		30 234	8,82	386	107	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2021													
		T1													
À la date du bilan		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}		1	De 0,00 à <0,15 %	49 993	\$ 18 039	51,61 %	7 558	\$ 358 069	7,40 %		103	\$ 1,36 %	–	\$	
		2	De 0,15 à <0,25	10 617	425	46,69	3 038	0,20	52 509	8,49	110	3,62	1		
		3	De 0,25 à <0,50	7 599	179	46,30	2 090	0,32	45 905	8,63	108	5,17	1		
		4	De 0,50 à <0,75	5 334	374	52,02	1 352	0,52	21 847	8,50	97	7,17	1		
		5	De 0,75 à <2,50	6 187	72	48,80	1 356	1,23	24 778	8,36	167	12,32	1		
		6	De 2,50 à <10,00	1 926	18	39,69	390	5,54	11 054	7,27	101	25,90	2		
		7	De 10,00 à <100,00	487	–	94,58	86	25,89	3 037	6,14	29	33,72	1		
		8	100,00 (défaillance)	248	–	–	28	100,00	1 377	7,17	25	96,15	–		
		9	Total	82 391	19 107	51,43	15 896	0,70	518 576	7,94	740	4,68	7	22	
Services de détail au Canada – non assurées⁷		10	De 0,00 à <0,15	149 925	67 588	49,51	183 388	0,06	751 094	19,61	5 715	3,12	21		
		11	De 0,15 à <0,25	33 001	3 926	46,32	34 819	0,19	122 979	23,44	3 378	9,70	16		
		12	De 0,25 à <0,50	21 194	1 741	46,33	22 001	0,30	87 477	24,47	3 129	14,22	16		
		13	De 0,50 à <0,75	9 624	1 246	50,87	10 258	0,52	31 332	25,15	2 179	21,24	13		
		14	De 0,75 à <2,50	10 700	758	51,07	11 087	1,24	35 020	24,15	3 955	35,67	32		
		15	De 2,50 à <10,00	2 617	68	45,50	2 648	5,85	11 676	18,62	1 765	66,65	27		
		16	De 10,00 à <100,00	760	7	64,39	765	28,40	3 840	15,50	665	86,93	33		
		17	100,00 (défaillance)	307	–	–	307	100,00	1 311	20,45	599	195,11	18		
		18	Total	228 128	75 334	49,31	265 273	0,42	1 044 729	20,90	21 385	8,06	176	38	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷		19	De 0,00 à <0,15	25 854	12 663	65,64	34 166	0,06	125 376	29,41	1 557	4,56	6		
		20	De 0,15 à <0,25	5 763	532	39,19	5 972	0,19	24 472	28,95	713	11,94	3		
		21	De 0,25 à <0,50	4 138	395	36,94	4 284	0,31	21 052	30,53	778	18,16	4		
		22	De 0,50 à <0,75	2 796	220	36,82	2 877	0,52	8 687	32,96	803	27,91	5		
		23	De 0,75 à <2,50	4 985	246	35,39	5 072	1,26	17 509	33,01	2 536	50,00	21		
		24	De 2,50 à <10,00	1 116	77	14,16	1 126	5,81	6 367	32,43	1 321	117,32	21		
		25	De 10,00 à <100,00	435	14	13,49	437	27,13	2 924	30,87	754	172,54	35		
		26	100,00 (défaillance)	651	–	–	651	100,00	3 572	27,18	432	66,36	145		
		27	Total	45 738	14 147	62,53	54 585	1,76	209 959	30,02	8 894	16,29	240	52	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28		356 257	\$ 108 588	\$ 51,41	% 335 754	\$ 0,66	% 1 773 264	21,56	% 31 019	\$ 9,24	% 423	\$ 112	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T1													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15 %	6 616 \$	140 395 \$	60,21 %	91 149 \$	0,05 %	17 092 445	86,28 %	2 690 \$	2,95 %	38 \$		
2	De 0,15 à <0,25	2 359	15 032	60,24	11 414	0,19	2 389 394	87,80	1 101	9,65	19		
3	De 0,25 à <0,50	2 853	11 543	59,85	9 762	0,32	2 797 542	88,64	1 430	14,65	28		
4	De 0,50 à <0,75	3 467	9 250	57,83	8 816	0,53	1 639 534	88,85	1 931	21,90	41		
5	De 0,75 à <2,50	13 210	15 483	59,65	22 445	1,48	4 509 005	90,25	10 840	48,30	300		
6	De 2,50 à <10,00	8 254	3 310	65,09	10 408	5,44	3 272 650	90,19	12 496	120,06	510		
7	De 10,00 à <100,00	1 548	295	68,45	1 750	25,15	948 926	88,38	4 117	235,26	393		
8	100,00 (défaillance)	92	–	–	92	100,00	14 789	84,03	38	41,30	74		
9	Total	38 399 \$	195 308 \$	60,13 %	155 836 \$	1,01 %	32 664 285	87,54 %	34 643 \$	22,23 %	1 403 \$	179 \$	
2021 T4													
10	De 0,00 à <0,15 %	6 472 \$	135 404 \$	60,22 %	88 017 \$	0,05 %	16 668 631	85,97 %	2 608 \$	2,96 %	37 \$		
11	De 0,15 à <0,25	2 285	15 069	59,89	11 304	0,19	2 424 146	87,50	1 086	9,61	19		
12	De 0,25 à <0,50	2 790	11 573	59,11	9 630	0,32	2 775 618	88,34	1 401	14,55	27		
13	De 0,50 à <0,75	3 410	9 028	57,95	8 642	0,53	1 566 669	88,71	1 895	21,93	41		
14	De 0,75 à <2,50	12 936	14 891	58,40	21 633	1,48	4 371 651	90,15	10 462	48,36	289		
15	De 2,50 à <10,00	8 146	3 080	62,91	10 083	5,42	3 253 244	90,16	12 077	119,78	492		
16	De 10,00 à <100,00	1 444	247	66,41	1 609	24,56	1 011 730	88,44	3 773	234,49	353		
17	100,00 (défaillance)	88	–	–	88	100,00	13 601	83,74	38	43,18	71		
18	Total	37 571 \$	189 282 \$	59,93 %	151 006 \$	0,99 %	32 085 290	87,29 %	33 340 \$	22,08 %	1 329 \$	156 \$	
2021 T3													
19	De 0,00 à <0,15 %	6 098 \$	135 630 \$	60,13 %	87 657 \$	0,05 %	16 514 087	85,82 %	2 566 \$	2,93 %	37 \$		
20	De 0,15 à <0,25	2 198	14 661	59,82	10 968	0,19	2 289 111	87,45	1 053	9,60	18		
21	De 0,25 à <0,50	2 723	11 333	59,27	9 441	0,32	2 821 045	88,26	1 371	14,52	26		
22	De 0,50 à <0,75	3 352	8 831	58,10	8 483	0,53	1 394 805	88,66	1 858	21,90	40		
23	De 0,75 à <2,50	13 065	14 477	58,57	21 544	1,48	4 227 028	90,09	10 428	48,40	288		
24	De 2,50 à <10,00	8 453	3 016	65,97	10 442	5,44	3 385 808	90,03	12 507	119,78	511		
25	De 10,00 à <100,00	1 496	212	74,58	1 654	24,26	1 153 172	88,21	3 874	234,22	357		
26	100,00 (défaillance)	94	–	–	94	100,00	13 241	83,96	40	42,55	76		
27	Total	37 479 \$	188 160 \$	59,95 %	150 283 \$	1,01 %	31 798 297	87,18 %	33 697 \$	22,42 %	1 353 \$	174 \$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2021													
		T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	5 117	131 150	60,04	83 857	0,05	15 934 451	85,94		2 483	2,96	36			
2	De 0,15 à <0,25	2 036	15 196	62,39	11 516	0,19	2 407 385	87,13		1 098	9,53	19			
3	De 0,25 à <0,50	2 564	11 604	61,08	9 652	0,32	2 800 586	87,91		1 398	14,48	27			
4	De 0,50 à <0,75	3 168	8 612	59,33	8 277	0,53	1 530 383	88,60		1 803	21,78	39			
5	De 0,75 à <2,50	12 891	15 578	59,14	22 105	1,49	4 297 607	89,91		10 691	48,36	296			
6	De 2,50 à <10,00	8 670	3 377	66,59	10 919	5,47	3 612 001	90,05		13 130	120,25	536			
7	De 10,00 à <100,00	1 695	278	76,26	1 907	24,82	1 386 084	88,15		4 483	235,08	421			
8	100,00 (défaillance)	101	–	–	101	100,00	14 194	84,01		43	42,57	82			
9	Total	36 242	185 795	60,33	148 334	1,10	31 982 691	87,23		35 129	23,68	1 456		213	
		\$	\$	%	\$	%		%		\$	%	\$	\$	\$	\$
		2021													
		T1													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
10	De 0,00 à <0,15	5 392	133 356	58,78	83 774	0,05	15 738 567	85,87		2 488	2,97	36			
11	De 0,15 à <0,25	2 107	15 619	61,01	11 636	0,19	2 414 808	87,08		1 110	9,54	19			
12	De 0,25 à <0,50	2 657	12 170	60,44	10 013	0,32	2 837 211	87,85		1 449	14,47	28			
13	De 0,50 à <0,75	3 258	9 035	58,63	8 555	0,53	1 570 802	88,48		1 861	21,75	40			
14	De 0,75 à <2,50	13 267	16 583	58,63	22 988	1,49	4 379 998	89,77		11 136	48,44	309			
15	De 2,50 à <10,00	9 141	3 826	67,16	11 711	5,48	3 628 799	89,94		14 095	120,36	577			
16	De 10,00 à <100,00	1 897	351	73,26	2 155	25,62	1 350 578	88,35		5 077	235,59	493			
17	100,00 (défaillance)	102	–	–	102	100,00	14 233	83,58		44	43,14	82			
18	Total	37 821	190 940	59,24	150 934	1,18	31 934 996	87,19		37 260	24,69	1 584		242	
		\$	\$	%	\$	%		%		\$	%	\$	\$	\$	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2022	
														T1	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15 %	12 287	\$ 5 214	\$ 71,38	% 16 009	\$ 0,08	% 731 062	36,66	%	1 257	\$ 7,85	% 5	\$		
2	De 0,15 à <0,25	7 653	3 235	43,19	9 050	0,20	399 856	38,22		1 464	16,18	7			
3	De 0,25 à <0,50	16 715	1 137	64,60	17 449	0,32	559 063	33,24		3 420	19,60	19			
4	De 0,50 à <0,75	8 538	942	67,12	9 161	0,53	291 771	43,48		3 139	34,26	21			
5	De 0,75 à <2,50	25 651	1 520	62,14	26 062	1,46	949 239	50,01		15 788	60,58	195			
6	De 2,50 à <10,00	8 599	383	55,06	8 725	5,36	473 124	56,25		7 757	88,91	263			
7	De 10,00 à <100,00	1 994	50	47,11	2 014	26,04	121 072	53,35		2 507	124,48	279			
8	100,00 (défaillance)	354	5	100,00	359	100,00	12 645	47,21		383	106,69	140			
9	Total	81 791	\$ 12 486	\$ 61,43	% 88 829	\$ 2,10	% 3 537 832	43,11	%	35 715	\$ 40,21	% 929	\$ 110		
2021															
T4															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15 %	11 632	\$ 5 180	\$ 71,57	% 15 338	\$ 0,08	% 710 285	36,20	%	1 182	\$ 7,71	% 4	\$		
11	De 0,15 à <0,25	7 477	3 264	43,14	8 886	0,20	395 617	37,57		1 414	15,91	7			
12	De 0,25 à <0,50	16 450	1 149	64,57	17 191	0,35	551 116	32,63		3 419	19,89	19			
13	De 0,50 à <0,75	8 516	946	66,85	9 145	0,53	292 622	41,23		2 973	32,51	20			
14	De 0,75 à <2,50	26 119	1 489	61,67	26 616	1,47	997 426	47,37		15 291	57,45	189			
15	De 2,50 à <10,00	8 714	395	54,08	8 886	5,32	482 314	53,84		7 555	85,02	254			
16	De 10,00 à <100,00	1 986	54	52,44	2 014	26,07	122 554	50,31		2 355	116,93	263			
17	100,00 (défaillance)	346	5	100,00	351	100,00	11 098	43,63		290	82,62	131			
18	Total	81 240	\$ 12 482	\$ 61,33	% 88 427	\$ 2,12	% 3 563 032	41,65	%	34 479	\$ 38,99	% 887	\$ 98		
2021															
T3															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
19	De 0,00 à <0,15 %	10 760	\$ 5 072	\$ 72,15	% 14 419	\$ 0,08	% 682 087	39,49	%	1 212	\$ 8,41	% 4	\$		
20	De 0,15 à <0,25	7 093	3 207	44,31	8 513	0,20	387 657	40,23		1 450	17,03	7			
21	De 0,25 à <0,50	15 653	1 194	66,70	16 435	0,35	553 042	33,93		3 391	20,63	19			
22	De 0,50 à <0,75	8 474	1 062	70,59	9 218	0,53	289 225	42,22		3 069	33,29	21			
23	De 0,75 à <2,50	26 452	1 447	60,25	27 043	1,48	977 972	48,00		15 755	58,26	195			
24	De 2,50 à <10,00	9 444	403	55,70	9 668	5,37	506 650	53,38		8 159	84,39	277			
25	De 10,00 à <100,00	2 181	60	58,93	2 216	25,55	139 716	51,35		2 649	119,54	290			
26	100,00 (défaillance)	355	5	100,00	359	100,00	11 601	45,39		323	89,97	139			
27	Total	80 412	\$ 12 450	\$ 62,35	% 87 871	\$ 2,25	% 3 547 950	43,28	%	36 008	\$ 40,98	% 952	\$ 100		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2021													
T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	9 549	4 700	72,31	12 948	0,08	658 930	41,27		1 144	8,84	4	
2	De 0,15 à <0,25	6 628	3 262	44,91	8 093	0,20	387 222	41,25		1 415	17,48	7	
3	De 0,25 à <0,50	14 823	1 234	67,12	15 652	0,35	547 293	34,40		3 270	20,89	18	
4	De 0,50 à <0,75	7 830	1 016	70,36	8 545	0,53	285 505	43,39		2 920	34,17	20	
5	De 0,75 à <2,50	26 056	1 636	62,00	26 988	1,53	906 029	49,12		16 188	59,98	204	
6	De 2,50 à <10,00	10 715	485	57,38	10 993	5,44	588 800	54,08		9 414	85,64	322	
7	De 10,00 à <100,00	2 647	83	59,07	2 696	24,99	161 405	52,74		3 308	122,70	357	
8	100,00 (défaillance)	395	5	100,00	400	100,00	13 342	46,41		358	89,50	159	
9	Total	78 643	12 421	62,42	86 315	2,56	3 548 526	44,70		38 017	44,04	1 091	105
2021													
T1													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	9 364	4 598	72,55	12 700	0,08	695 019	41,18		1 123	8,84	4	
11	De 0,15 à <0,25	6 673	3 293	44,80	8 148	0,20	381 657	40,99		1 417	17,39	7	
12	De 0,25 à <0,50	14 607	1 215	66,75	15 418	0,35	531 926	33,92		3 171	20,57	18	
13	De 0,50 à <0,75	7 999	1 055	70,68	8 745	0,53	276 361	42,86		2 952	33,76	20	
14	De 0,75 à <2,50	26 348	1 750	62,57	27 443	1,53	942 876	48,45		16 217	59,09	204	
15	De 2,50 à <10,00	11 293	550	58,32	11 614	5,54	536 084	53,11		9 795	84,34	342	
16	De 10,00 à <100,00	3 130	94	60,07	3 186	26,21	179 619	51,47		3 798	119,21	427	
17	100,00 (défaillance)	436	5	100,00	441	100,00	14 166	46,59		382	86,62	177	
18	Total	79 850	12 560	62,46	87 695	2,81	3 557 708	44,31		38 855	44,31	1 199	137

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Actions selon l'approche de la pondération simple des risques (RC10)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

		2022				
		T1				
	N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
	1	13 472 \$	– \$	300 %	13 472 \$	28 764 \$
	2	97	319	400	257	1 088
	3	13 569 \$	319 \$		13 729 \$	29 852 \$

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

		2021				
		T4				
	N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
	4	13 306 \$	– \$	300 %	13 306 \$	28 357 \$
	5	73	326	400	235	997
	6	13 379 \$	326 \$		13 541 \$	29 354 \$

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

		2021				
		T3				
	N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
	7	13 398 \$	– \$	300 %	13 398 \$	27 031 \$
	8	117	312	400	273	1 160
	9	13 515 \$	312 \$		13 671 \$	28 191 \$

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

		2021				
		T2				
	N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
	10	12 739 \$	– \$	300 %	12 739 \$	25 525 \$
	11	106	309	400	260	1 103
	12	12 845 \$	309 \$		12 999 \$	26 628 \$

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

		2021				
		T1				
	N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
	13	13 607 \$	– \$	300 %	13 607 \$	25 419 \$
	14	94	295	400	241	1 021
	15	13 701 \$	295 \$		13 848 \$	26 440 \$

¹ En raison de la participation dans Schwab, les expositions sur actions sont maintenant pondérées en fonction des risques selon l'approche de la pondération simple des risques.

² Les montants hors bilan sont présentés compte non tenu des FCEC et de l'ARC.

³ Les montants des expositions sont présentés compte tenu des FCEC et de l'ARC.

⁴ Les actions pondérées en fonction des risques reflètent la réduction liée à la portion des positions dans des actions déduites des fonds propres.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2022					
		T1					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	9 479	\$ 30 440	\$	\$ 1,4	55 886	\$ 8 261
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5	-	-	-	-	376 344	2 124
VaR pour les cessions temporaires de titres	6	-	-	-	-	-	-
Total	7					432 230	\$ 10 385
		2021					
		T4					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8	8 824	\$ 28 896	\$	\$ 1,4	52 808	\$ 8 467
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	9	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	10	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	11	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	12	-	-	-	-	368 340	2 691
VaR pour les cessions temporaires de titres	13	-	-	-	-	-	-
Total	14					421 148	\$ 11 158
		2021					
		T3					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	15	8 328	\$ 27 442	\$	\$ 1,4	50 079	\$ 8 789
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	16	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	17	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	18	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	19	-	-	-	-	373 991	2 236
VaR pour les cessions temporaires de titres	20	-	-	-	-	-	-
Total	21					424 070	\$ 11 025
		2021					
		T2					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	22	8 315	\$ 27 201	\$	\$ 1,4	49 723	\$ 8 041
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	23	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	24	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	25	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	26	-	-	-	-	361 724	1 966
VaR pour les cessions temporaires de titres	27	-	-	-	-	-	-
Total	28					411 447	\$ 10 007

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2021					
		T1					
N° de ligne		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
1	AS-RCC (pour les dérivés)	8 882	\$ 29 143	\$	1,4	53 234	\$ 8 785
2	Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-
3	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
4	Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
5	Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	385 908	2 285
6	VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
7	Total					439 142	\$ 11 070

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2022		2021		2021		2021	
		T1		T4		T3		T2	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée									
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	2								
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	3	37 211	6 945	35 168	7 259	33 235	8 228	33 035	6 302
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC	4	37 211	6 945	35 168	7 259	33 235	8 228	33 035	6 302
		2021							
		T1							
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques						
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée									
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	5	-	-						
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	6								
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	7	35 273	7 805						
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC	8	35 273	7 805						

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2022 T1													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1	De 0,00 à <0,15	%	239 889	\$	0,05	%	4 002	3,87	%	0,4	3 008	\$	1,25	%
2	De 0,15 à <0,25		17 765		0,20		672	8,96		0,3	1 098		6,18	
3	De 0,25 à <0,50		12 746		0,40		876	4,67		0,4	664		5,21	
4	De 0,50 à <0,75		860		0,68		375	17,55		1,5	264		30,70	
5	De 0,75 à <2,50		2 949		1,84		780	15,56		1,0	1 029		34,89	
6	De 2,50 à <10,00		624		6,03		156	11,43		0,4	263		42,15	
7	De 10,00 à <100,00		101		20,01		148	26,99		4,2	162		160,40	
8	100,00 (défaillance)		5		100,00		10	48,72		4,4	31		620,00	
9	Total		274 939	\$	0,12	%	7 019	4,43	%	0,4	6 519	\$	2,37	%
2021 T4														
10	De 0,00 à <0,15	%	227 185	\$	0,05	%	3 907	3,71	%	0,4	2 770	\$	1,22	%
11	De 0,15 à <0,25		19 317		0,20		651	7,92		0,3	1 069		5,53	
12	De 0,25 à <0,50		15 597		0,37		882	4,85		0,3	863		5,53	
13	De 0,50 à <0,75		11 281		0,68		335	2,90		0,3	548		4,86	
14	De 0,75 à <2,50		2 909		1,72		869	17,54		1,3	1 178		40,50	
15	De 2,50 à <10,00		773		6,20		160	11,01		0,5	319		41,27	
16	De 10,00 à <100,00		198		19,31		165	25,83		3,4	290		146,46	
17	100,00 (défaillance)		6		100,00		10	47,06		4,3	36		600,00	
18	Total		277 266	\$	0,16	%	6 979	4,22	%	0,4	7 073	\$	2,55	%
2021 T3														
19	De 0,00 à <0,15	%	223 787	\$	0,05	%	3 711	3,81	%	0,4	2 825	\$	1,26	%
20	De 0,15 à <0,25		18 342		0,20		641	7,48		0,4	956		5,21	
21	De 0,25 à <0,50		12 266		0,38		880	6,12		0,5	887		7,23	
22	De 0,50 à <0,75		8 304		0,68		339	4,32		0,4	590		7,11	
23	De 0,75 à <2,50		2 703		1,66		863	19,11		1,6	1 245		46,06	
24	De 2,50 à <10,00		860		6,97		184	15,16		1,0	511		59,42	
25	De 10,00 à <100,00		236		19,81		147	26,01		3,5	350		148,31	
26	100,00 (défaillance)		8		100,00		10	46,91		4,4	47		587,50	
27	Total		266 506	\$	0,16	%	6 775	4,40	%	0,4	7 411	\$	2,78	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2021									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15 %	213 440 \$	0,05 %	3 921	4,31 %	0,4	2 739 \$	1,28 %		
2		De 0,15 à <0,25	16 908	0,20	664	5,41	0,4	673	3,98		
3		De 0,25 à <0,50	8 374	0,36	898	6,94	0,7	818	9,77		
4		De 0,50 à <0,75	4 514	0,69	336	5,66	0,5	421	9,33		
5		De 0,75 à <2,50	2 742	1,90	840	13,67	1,1	933	34,03		
6		De 2,50 à <10,00	519	7,50	183	14,87	1,1	319	61,46		
7		De 10,00 à <100,00	207	25,05	113	19,64	2,0	229	110,63		
8		100,00 (défaillance)	13	100,00	10	26,46	4,7	47	361,54		
9		Total	246 717 \$	0,15 %	6 965	4,64 %	0,4	6 179 \$	2,50 %		
		2021									
		T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15 %	181 844 \$	0,06 %	3 947	4,21 %	0,4	2 706 \$	1,49 %		
11		De 0,15 à <0,25	16 034	0,20	712	6,85	0,4	793	4,95		
12		De 0,25 à <0,50	14 688	0,34	914	5,32	0,5	1 076	7,33		
13		De 0,50 à <0,75	5 338	0,69	325	5,70	0,4	482	9,03		
14		De 0,75 à <2,50	2 804	1,92	801	14,99	1,3	1 085	38,69		
15		De 2,50 à <10,00	652	6,65	174	11,35	0,8	298	45,71		
16		De 10,00 à <100,00	224	25,84	99	17,79	1,8	226	100,89		
17		100,00 (défaillance)	4	100,00	4	31,69	4,7	15	375,00		
18		Total	221 588 \$	0,17 %	6 976	4,68 %	0,4	6 681 \$	3,02 %		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2022 T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1		De 0,00 à <0,15	64 514	\$ 0,02		196	3,65		0,6	136	\$ 0,21
2		De 0,15 à <0,25	1	0,20		2	7,59		3,1	-	-
3		De 0,25 à <0,50	-	0,29		2	13,60		-	-	-
4		De 0,50 à <0,75	2	0,68		1	54,50		1,0	2	100,00
5		De 0,75 à <2,50	10	2,14		7	13,60		1,0	3	30,00
6		De 2,50 à <10,00	3	4,69		1	4,34		-	-	-
7		De 10,00 à <100,00	22	25,02		2	63,50		5,0	85	386,36
8		100,00 (défaillance)	-	-		-	-		-	-	-
9		Total	64 552	\$ 0,03		211	3,67		0,6	226	\$ 0,35
2021 T4											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10		De 0,00 à <0,15	46 912	\$ 0,02		182	3,57		0,7	120	\$ 0,26
11		De 0,15 à <0,25	2	0,20		2	10,01		2,0	-	-
12		De 0,25 à <0,50	4	0,43		3	49,88		1,0	2	50,00
13		De 0,50 à <0,75	2	0,68		1	54,50		1,0	1	50,00
14		De 0,75 à <2,50	6	2,14		5	13,60		1,0	2	33,33
15		De 2,50 à <10,00	3	4,70		1	4,40		-	-	-
16		De 10,00 à <100,00	25	17,89		2	60,55		5,0	91	364,00
17		100,00 (défaillance)	-	-		-	-		-	-	-
18		Total	46 954	\$ 0,03		196	3,61		0,7	216	\$ 0,46
2021 T3											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19		De 0,00 à <0,15	61 850	\$ 0,02		175	4,83		0,6	125	\$ 0,20
20		De 0,15 à <0,25	-	0,20		1	13,60		0,1	-	-
21		De 0,25 à <0,50	1	0,43		3	51,42		0,9	1	100,00
22		De 0,50 à <0,75	4	0,68		1	54,50		1,0	3	75,00
23		De 0,75 à <2,50	23	1,49		6	49,63		4,1	35	152,17
24		De 2,50 à <10,00	-	-		-	-		-	-	-
25		De 10,00 à <100,00	10	18,15		1	60,50		5,0	38	380,00
26		100,00 (défaillance)	-	-		-	-		-	-	-
27		Total	61 888	\$ 0,02		187	4,86		0,6	202	\$ 0,33

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2021 T2													
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1		De 0,00 à <0,15		68 338		0,02		180	3,61		0,6	129		0,19	
2		De 0,15 à <0,25		–		–		–	–		–	–		–	
3		De 0,25 à <0,50		5		0,44		2	53,79		1,0	3		60,00	
4		De 0,50 à <0,75		21		0,74		3	29,80		4,2	14		66,67	
5		De 0,75 à <2,50		8		2,23		6	13,60		1,0	3		37,50	
6		De 2,50 à <10,00		–		–		–	–		–	–		–	
7		De 10,00 à <100,00		9		19,03		1	60,50		5,0	34		377,78	
8		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
9		Total		68 381	\$	0,02		192	3,63		0,6	183	\$	0,27	
		2021 T1													
		Fourchette de PD ²	% <td style="text-align: center;">ECD après prise en compte des techniques ARC</td> <td style="text-align: center;">\$ <td style="text-align: center;">PD moyenne <td style="text-align: center;">% <td style="text-align: center;">Nombre de débiteurs³</td> <td style="text-align: center;">PCD moyenne <td style="text-align: center;">% <td style="text-align: center;">Échéance moyenne (en années)</td> <td style="text-align: center;">Actifs pondérés en fonction des risques</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁴</td> <td style="text-align: center;">% </td></td></td></td></td></td>	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$ <td style="text-align: center;">PD moyenne <td style="text-align: center;">% <td style="text-align: center;">Nombre de débiteurs³</td> <td style="text-align: center;">PCD moyenne <td style="text-align: center;">% <td style="text-align: center;">Échéance moyenne (en années)</td> <td style="text-align: center;">Actifs pondérés en fonction des risques</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁴</td> <td style="text-align: center;">% </td></td></td></td></td>	PD moyenne <td style="text-align: center;">% <td style="text-align: center;">Nombre de débiteurs³</td> <td style="text-align: center;">PCD moyenne <td style="text-align: center;">% <td style="text-align: center;">Échéance moyenne (en années)</td> <td style="text-align: center;">Actifs pondérés en fonction des risques</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁴</td> <td style="text-align: center;">% </td></td></td></td>	% <td style="text-align: center;">Nombre de débiteurs³</td> <td style="text-align: center;">PCD moyenne <td style="text-align: center;">% <td style="text-align: center;">Échéance moyenne (en années)</td> <td style="text-align: center;">Actifs pondérés en fonction des risques</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁴</td> <td style="text-align: center;">% </td></td></td>	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne <td style="text-align: center;">% <td style="text-align: center;">Échéance moyenne (en années)</td> <td style="text-align: center;">Actifs pondérés en fonction des risques</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁴</td> <td style="text-align: center;">% </td></td>	% <td style="text-align: center;">Échéance moyenne (en années)</td> <td style="text-align: center;">Actifs pondérés en fonction des risques</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁴</td> <td style="text-align: center;">% </td>	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10		De 0,00 à <0,15		92 932		0,01		186	3,52		0,5	112		0,12	
11		De 0,15 à <0,25		–		0,20		1	13,60		0,1	–		–	
12		De 0,25 à <0,50		–		0,44		1	13,60		1,0	–		–	
13		De 0,50 à <0,75		35		0,72		2	38,76		3,2	26		74,29	
14		De 0,75 à <2,50		2		2,23		5	13,60		1,0	1		50,00	
15		De 2,50 à <10,00		–		–		–	–		–	–		–	
16		De 10,00 à <100,00		12		19,03		1	60,50		5,0	43		358,33	
17		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18		Total		92 981	\$	0,01		196	3,54		0,5	182	\$	0,20	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

	N° de ligne	2022 T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
	1	De 0,00 à <0,15	92 338	0,05	%	335	15,00	%	0,4	3 600	3,90
	2	De 0,15 à <0,25	290	0,20		17	2,95		0,1	6	2,07
	3	De 0,25 à <0,50	36	0,41		13	56,80		1,7	26	72,22
	4	De 0,50 à <0,75	4	0,68		4	38,01		4,2	3	75,00
	5	De 0,75 à <2,50	71	1,39		6	3,97		–	5	7,04
	6	De 2,50 à <10,00	–	4,69		2	4,34		–	–	–
	7	De 10,00 à <100,00	–	18,15		1	19,75		3,2	–	–
	8	100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
	9	Total	92 739	0,05	%	378	14,98	%	0,4	3 640	3,92
		2021 T4									
	10	De 0,00 à <0,15	96 419	0,05	%	338	15,44	%	0,4	3 813	3,95
	11	De 0,15 à <0,25	391	0,20		13	3,41		0,1	9	2,30
	12	De 0,25 à <0,50	44	0,41		16	65,68		1,5	34	77,27
	13	De 0,50 à <0,75	4	0,68		4	50,97		4,4	6	150,00
	14	De 0,75 à <2,50	70	1,23		6	6,09		–	7	10,00
	15	De 2,50 à <10,00	–	4,70		1	4,40		–	–	–
	16	De 10,00 à <100,00	–	18,15		1	15,70		3,4	–	–
	17	100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
	18	Total	96 928	0,05	%	379	15,41	%	0,4	3 869	3,99
		2021 T3									
	19	De 0,00 à <0,15	95 220	0,05	%	324	13,49	%	0,4	3 356	3,52
	20	De 0,15 à <0,25	267	0,20		12	1,73		0,2	5	1,87
	21	De 0,25 à <0,50	69	0,40		18	34,68		2,1	39	56,52
	22	De 0,50 à <0,75	4	0,68		5	41,15		3,3	3	75,00
	23	De 0,75 à <2,50	116	2,14		5	3,67		–	9	7,76
	24	De 2,50 à <10,00	–	4,70		2	4,40		–	–	–
	25	De 10,00 à <100,00	–	18,15		1	15,70		3,7	–	–
	26	100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
	27	Total	95 676	0,05	%	367	13,46	%	0,4	3 412	3,57

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2021									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15 %	95 965 \$	0,05 %	321	14,63 %	0,4	3 612 \$	3,76 %		
2		De 0,15 à <0,25	272	0,20	11	2,52	0,2	7	2,57		
3		De 0,25 à <0,50	65	0,39	16	20,87	0,7	20	30,77		
4		De 0,50 à <0,75	4	0,69	5	37,57	4,0	3	75,00		
5		De 0,75 à <2,50	43	2,23	3	3,58	–	3	6,98		
6		De 2,50 à <10,00	–	4,70	2	1,54	–	–	–		
7		De 10,00 à <100,00	–	19,03	1	15,00	3,9	–	–		
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
9		Total	96 349 \$	0,05 %	359	14,60 %	0,4	3 645 \$	3,78 %		

		2021									
		T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15 %	124 120 \$	0,05 %	327	13,17 %	0,4	4 176 \$	3,36 %		
11		De 0,15 à <0,25	220	0,20	10	3,91	0,3	9	4,09		
12		De 0,25 à <0,50	183	0,32	23	6,86	0,3	17	9,29		
13		De 0,50 à <0,75	3	0,69	4	25,27	4,5	2	66,67		
14		De 0,75 à <2,50	47	2,23	2	3,61	–	3	6,38		
15		De 2,50 à <10,00	–	4,70	2	1,54	–	–	–		
16		De 10,00 à <100,00	–	19,03	1	15,00	4,2	–	–		
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
18		Total	124 573 \$	0,05 %	369	13,14 %	0,4	4 207 \$	3,38 %		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1								2021 T4							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
1	Encaisse – monnaie locale	229	\$ 1 779	\$ –	\$ 953	\$ 61 203	\$ 68 117	\$ –	\$ 1 840	\$ –	\$ 2 943	\$ 67 763	\$ 68 171	\$ –	\$ 1 840	\$ 67 763	\$ 68 171
2	Encaisse – autres monnaies	7	7 927	565	7 550	94 861	118 656	1	5 902	44	7 212	81 688	115 218	1	5 902	81 688	115 218
3	Dettes souveraines locales	891	1 600	860	3 353	115 164	105 221	442	1 159	624	3 938	111 814	109 594	442	1 159	111 814	109 594
4	Autres dettes souveraines	2 418	943	2 755	3 361	98 331	91 233	2 648	482	2 131	3 695	95 526	75 660	2 648	482	95 526	75 660
5	Dettes publiques	521	1	153	–	14 017	29 902	253	132	267	4	11 696	27 120	253	132	11 696	27 120
6	Obligations de sociétés	361	274	424	–	6 671	16 917	255	454	686	–	6 781	16 890	255	454	6 781	16 890
7	Titres de capitaux propres	38	–	–	–	31 134	51 785	2	–	–	–	30 667	51 858	2	–	30 667	51 858
8	Autres sûretés	154	–	–	–	15	151	340	–	–	–	13	106	340	–	13	106
9	Total	4 619	\$ 12 524	\$ 4 757	\$ 15 217	\$ 421 396	\$ 481 982	\$ 3 941	\$ 9 969	\$ 3 752	\$ 17 792	\$ 405 948	\$ 464 617	\$ 3 941	\$ 9 969	\$ 405 948	\$ 464 617
		2021 T3								2021 T2							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
10	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 1 765	\$ –	\$ 2 894	\$ 66 003	\$ 60 823	–	\$ 1 725	–	\$ 4 185	\$ 60 156	\$ 60 775	–	\$ 1 725	\$ 60 156	\$ 60 775
11	Encaisse – autres monnaies	70	6 292	8	6 526	94 613	119 486	5	6 489	56	10 872	83 515	103 292	5	6 489	83 515	103 292
12	Dettes souveraines locales	182	1 040	365	3 970	102 019	101 176	195	1 285	1 718	3 233	102 002	94 619	195	1 285	102 002	94 619
13	Autres dettes souveraines	1 979	378	3 294	4 284	100 277	90 754	2 536	425	583	3 483	87 607	81 851	2 536	425	87 607	81 851
14	Dettes publiques	170	159	572	–	12 090	24 998	331	119	201	–	10 994	23 722	331	119	10 994	23 722
15	Obligations de sociétés	185	304	1 369	–	6 009	21 881	413	428	648	–	6 024	19 090	413	428	6 024	19 090
16	Titres de capitaux propres	19	–	–	–	30 193	52 471	–	–	–	–	26 044	56 599	–	–	26 044	56 599
17	Autres sûretés	310	–	–	–	38	54	–	–	–	–	39	48	–	–	39	48
18	Total	2 915	\$ 9 938	\$ 5 608	\$ 17 674	\$ 411 242	\$ 471 643	\$ 3 480	\$ 10 471	\$ 3 206	\$ 21 773	\$ 376 381	\$ 439 996	\$ 3 480	\$ 10 471	\$ 376 381	\$ 439 996
		2021 T1															
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres											
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies									
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées								
19	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 2 020	\$ –	\$ 2 909	\$ 81 139	\$ 59 938	–	–								
20	Encaisse – autres monnaies	4	5 930	18	10 554	102 794	113 507	–	–								
21	Dettes souveraines locales	1	788	1 464	847	105 900	107 301	–	–								
22	Autres dettes souveraines	1 512	291	348	3 209	95 835	97 996	–	–								
23	Dettes publiques	341	118	245	47	12 470	27 483	–	–								
24	Obligations de sociétés	382	242	729	–	5 913	46 632	–	–								
25	Titres de capitaux propres	16	–	–	–	29 995	53 314	–	–								
26	Autres sûretés	–	–	–	–	19	67	–	–								
27	Total	2 256	\$ 9 389	\$ 2 804	\$ 17 566	\$ 434 065	\$ 506 238										

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1		2021 T4		2021 T3		2021 T2		2021 T1	
		Protection achetée	Protection vendue								
Notionnels											
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	3 530	1 727	4 016	1 578	3 665	1 266	4 186	1 423	4 426	1 338
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	7 216	2 009	6 405	1 386	5 795	313	5 695	249	6 203	739
Swaps sur le rendement total	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	337	3 722	329	3 839	341	3 939	337	4 104	352	4 381
Total des notionnels	6	11 083	7 458	10 750	6 803	9 801	5 518	10 218	5 776	10 981	6 458
Justes valeurs											
Juste valeur positive (actif)	7	13	83	11	21	20	42	21	46	17	46
Juste valeur négative (passif)	8	(288)	(8)	(350)	(8)	(334)	(14)	(364)	(12)	(354)	(17)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1		2021 T4		2021 T3		2021 T2		2021 T1	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)	1		\$ 993		\$ 863		\$ 844		\$ 770		\$ 717
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	2	25 237	505	24 497	490	24 631	493	22 854	457	19 679	394
i) Dérivés négociés hors Bourse	3	17 435	349	15 495	310	15 864	318	13 562	271	14 279	286
ii) Dérivés négociés en Bourse	4	5 219	104	5 450	109	5 699	114	6 003	120	1 609	32
iii) Cessions temporaires de titres	5	2 583	52	3 552	71	3 068	61	3 289	66	3 791	76
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	92	–	92	–	92	–	92	–	92	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	6 661	–	5 972	–	4 062	–	3 707	–	5 422	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	966	488	937	373	784	351	713	313	785	323
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2022 T1				2021 T4					
		Activités de négociation				Activités de négociation							
		Négoiés hors Bourse ¹				Négoiés hors Bourse ¹							
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
Contrats de taux d'intérêt													
Contrats à terme standardisés	1	–	–	1 285 498	1 285 498	–	1 285 498	–	–	896 396	896 396	–	896 396
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	241 391	10 453	–	251 844	906	252 750	501 519	16 976	–	518 495	831	519 326
Swaps	3	11 803 305	383 058	–	12 186 363	1 471 317	13 657 680	10 575 475	358 754	–	10 934 229	1 586 445	12 520 674
Options vendues	4	–	75 924	83 175	159 099	446	159 545	–	71 408	37 057	108 465	493	108 958
Options achetées	5	–	74 472	87 368	161 840	2 308	164 148	–	74 010	41 807	115 817	3 133	118 950
	6	12 044 696	543 907	1 456 041	14 044 644	1 474 977	15 519 621	11 076 994	521 148	975 260	12 573 402	1 590 902	14 164 304
Contrats de change													
Contrats à terme standardisés	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	8	–	222 317	–	222 317	32 638	254 955	–	189 096	–	189 096	32 500	221 596
Swaps	9	–	2 403 026	–	2 403 026	2 116	2 405 142	–	2 366 501	–	2 366 501	589	2 367 090
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	1 131 397	–	1 131 397	75 655	1 207 052	–	967 297	–	967 297	72 663	1 039 960
Options vendues	11	–	22 421	83	22 504	–	22 504	–	19 156	17	19 173	–	19 173
Options achetées	12	–	16 802	26	16 828	–	16 828	–	16 742	16	16 758	–	16 758
	13	–	3 795 763	109	3 795 872	110 409	3 906 281	–	3 558 792	33	3 558 825	105 792	3 664 577
Contrats dérivés de crédit													
Swaps sur défaillance de crédit													
Protection acquise	14	8 617	23	–	8 640	3 445	12 085	8 014	87	–	8 101	3 563	11 664
Protection vendue	15	3 463	273	–	3 736	–	3 736	2 805	158	–	2 963	–	2 963
	16	12 080	296	–	12 376	3 445	15 821	10 819	245	–	11 064	3 563	14 627
Autres contrats													
Dérivés d'actions	17	–	86 770	95 218	181 988	31 560	213 548	–	90 810	99 190	190 000	25 716	215 716
Contrats de marchandises	18	–	58 805	40 719	99 524	–	99 524	265	52 231	50 847	103 343	–	103 343
	19	–	145 575	135 937	281 512	31 560	313 072	265	143 041	150 037	293 343	25 716	319 059
Total	20	12 056 776	4 485 541	1 592 087	18 134 404	1 620 391	19 754 795	11 088 078	4 223 226	1 125 330	16 436 634	1 725 933	18 162 567

		2021 T3				2021 T2							
		Activités de négociation				Activités de négociation							
		Négoiés hors Bourse ¹				Négoiés hors Bourse ¹							
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
Contrats de taux d'intérêt													
Contrats à terme standardisés	21	–	–	934 355	934 355	–	934 355	–	–	910 762	910 762	–	910 762
Contrats de garantie de taux d'intérêt	22	1 008 742	8 238	–	1 016 980	875	1 017 855	1 338 921	11 465	–	1 350 386	1 908	1 352 294
Swaps	23	9 389 734	381 807	–	9 771 541	1 376 528	11 148 069	8 888 118	356 747	–	9 244 865	1 715 503	10 960 368
Options vendues	24	–	76 632	33 083	109 715	606	110 321	–	81 197	29 190	110 387	1 103	111 490
Options achetées	25	–	76 394	50 989	127 383	4 955	132 338	–	78 890	44 473	123 363	5 211	128 564
	26	10 398 476	543 071	1 018 427	11 959 974	1 382 964	13 342 938	10 227 039	528 289	984 425	11 739 753	1 723 725	13 463 478
Contrats de change													
Contrats à terme standardisés	27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	28	–	170 509	–	170 509	28 943	199 452	–	166 394	–	166 394	26 403	192 797
Swaps	29	–	1 895 340	–	1 895 340	374	1 895 714	–	2 135 411	–	2 135 411	460	2 135 871
Swaps combinés de taux d'intérêt	30	–	973 011	–	973 011	76 159	1 049 170	–	949 966	–	949 966	79 147	1 029 113
Options vendues	31	–	15 498	17	15 515	–	15 515	–	13 721	12	13 733	–	13 733
Options achetées	32	–	13 840	15	13 855	–	13 855	–	14 036	5	14 041	–	14 041
	33	–	3 088 198	32	3 088 230	105 476	3 173 706	–	3 279 528	17	3 279 545	106 010	3 385 555
Contrats dérivés de crédit													
Swaps sur défaillance de crédit													
Protection acquise	34	7 097	38	–	7 135	3 375	10 510	7 308	41	–	7 349	3 488	10 837
Protection vendue	35	1 466	114	–	1 580	–	1 580	1 474	198	–	1 672	–	1 672
	36	8 563	152	–	8 715	3 375	12 090	8 782	239	–	9 021	3 488	12 509
Autres contrats													
Dérivés d'actions	37	–	90 463	91 598	182 061	25 849	207 910	–	81 736	90 973	172 709	26 813	199 522
Contrats de marchandises	38	133	57 989	48 049	106 171	–	106 171	106	44 150	48 593	92 849	–	92 849
	39	133	148 452	139 647	288 232	25 849	314 081	106	125 886	139 566	265 558	26 813	292 371
Total	40	10 407 172	3 759 873	1 158 106	15 325 151	1 517 664	16 842 815	10 235 927	3 933 942	1 124 008	15 293 877	1 860 036	17 153 913

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1			2021 T4			2021 T3		
N° de ligne		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt										
1	Contrats de garantie de taux d'intérêt	31	\$ 232	\$ 101	15	\$ 275	\$ 164	21	\$ 292	\$ 208
2	Swaps	2 275	8 016	1 452	2 117	7 817	1 710	3 047	8 907	2 154
3	Options vendues	4	83	19	4	71	18	5	68	18
4	Options achetées	21	103	28	33	114	31	24	106	29
5		2 331	8 434	1 600	2 169	8 277	1 923	3 097	9 373	2 409
Contrats de change										
6	Contrats à terme de gré à gré	620	3 193	472	558	2 799	465	610	2 898	439
7	Swaps	2 278	17 795	1 862	2 799	18 649	1 975	1 869	15 007	1 642
8	Swaps combinés de taux d'intérêt	2 347	12 486	1 380	1 490	10 075	1 170	1 431	9 550	1 184
9	Options vendues	8	153	54	7	145	52	4	112	38
10	Options achetées	26	123	86	22	132	64	27	113	82
11		5 279	33 760	3 854	4 876	31 800	3 726	3 741	27 680	3 385
Autres contrats										
12	Dérivés de crédit	3	491	102	3	426	88	3	416	94
13	Dérivés d'actions	326	7 462	1 282	252	7 129	1 390	298	7 505	1 351
14	Contrats de marchandises	1 539	5 739	1 423	1 524	5 176	1 340	1 189	5 105	1 550
15		1 868	13 692	2 807	1 779	12 731	2 818	1 490	13 026	2 995
16	Total des dérivés nets	9 478	55 886	8 261	8 824	52 808	8 467	8 328	50 079	8 789
17	Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	5 787	22 654	764	5 937	20 945	611	6 398	21 563	591
18	Total	15 265	\$ 78 540	\$ 9 025	\$ 14 761	\$ 73 753	\$ 9 078	\$ 14 726	\$ 71 642	\$ 9 380

		2021 T2			2021 T1		
N° de ligne		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt							
19	Contrats de garantie de taux d'intérêt	11	\$ 279	\$ 204	37	\$ 569	\$ 314
20	Swaps	2 698	8 462	1 900	3 552	9 844	2 360
21	Options vendues	4	90	22	7	79	21
22	Options achetées	30	153	42	42	160	41
23		2 743	8 984	2 168	3 638	10 652	2 736
Contrats de change							
24	Contrats à terme de gré à gré	562	2 513	430	562	2 539	396
25	Swaps	2 288	16 035	1 526	1 726	15 677	1 582
26	Swaps combinés de taux d'intérêt	1 570	9 884	1 289	1 773	10 546	1 388
27	Options vendues	24	106	26	26	126	29
28	Options achetées	34	124	47	24	118	41
29		4 478	28 662	3 318	4 111	29 006	3 436
Autres contrats							
30	Dérivés de crédit	3	566	114	4	603	131
31	Dérivés d'actions	270	7 504	1 341	624	8 992	1 464
32	Contrats de marchandises	821	4 007	1 100	505	3 981	1 018
33		1 094	12 077	2 555	1 133	13 576	2 613
34	Total des dérivés nets	8 315	49 723	8 041	8 882	53 234	8 785
35	Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	5 836	19 565	551	4 236	15 888	485
36	Total	14 151	\$ 69 288	\$ 8 592	\$ 13 118	\$ 69 122	\$ 9 270

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹

(en millions de dollars)		2022			2021			2021			2021		
À la date du bilan		T1			T4			T3			T2		
N° de ligne													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel			Banque agissant comme investisseur traditionnel			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel			Banque agissant comme investisseur traditionnel		
				Total			Total			Total			Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	24 947	\$	34 913	\$	59 860	\$	24 426	\$	31 698	\$	56 124	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	2	8 886		225		9 111		8 685		118		8 803	
Cartes de crédit	3	1 305		9 443		10 748		1 273		7 913		9 186	
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	14 756		25 245		40 001		14 468		23 667		38 135	
Retritrisations	5	–		–		–		–		–		–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	9 940		29 636		39 576		9 221		28 659		37 880	
Prêts aux entreprises	7	–		8 045		8 045		–		7 579		7 579	
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–		16 921		16 921		–		16 137		16 137	
Contrats de location et montants à recevoir	9	9 685		4 670		14 355		9 159		4 943		14 102	
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	255		–		255		62		–		62	
Retritrisations	11	–		–		–		–		–		–	
		2021			2021			2021			2021		
		T1			T1			T1			T1		
		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel			Banque agissant comme investisseur traditionnel			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel			Banque agissant comme investisseur traditionnel		
				Total			Total			Total			Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	26 221	\$	28 565	\$	54 786	\$	26 221	\$	28 565	\$	54 786	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	13	9 306		122		9 428		9 306		122		9 428	
Cartes de crédit	14	1 317		9 973		11 290		1 317		9 973		11 290	
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	15 598		18 470		34 068		15 598		18 470		34 068	
Retritrisations	16	–		–		–		–		–		–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	8 075		24 192		32 267		8 075		24 192		32 267	
Prêts aux entreprises	18	–		4 573		4 573		–		4 573		4 573	
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–		15 818		15 818		–		15 818		15 818	
Contrats de location et montants à recevoir	20	8 011		3 801		11 812		8 011		3 801		11 812	
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	64		–		64		64		–		64	
Retritrisations	22	–		–		–		–		–		–	

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T1			2021 T4			2021 T3			2021 T2		
			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :		1	–	\$ 494	\$ 494	–	\$ 556	\$ 556	–	\$ 391	\$ 391	–	\$ 227	\$ 227
Prêts hypothécaires résidentiels		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit		3	–	68	68	–	33	33	–	4	4	–	1	1
Autres expositions sur la clientèle de détail		4	–	426	426	–	523	523	–	387	387	–	226	226
Retritrisations		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :		6	–	8	8	–	54	54	–	9	9	–	28	28
Prêts aux entreprises		7	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux		8	–	1	1	–	1	1	–	1	1	–	1	1
Contrats de location et montants à recevoir		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros		10	–	7	7	–	53	53	–	8	8	–	27	27
Retritrisations		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
			2021 T1											
			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total									
Services bancaires de détail (total) – dont :		12	–	\$ 406	\$ 406									
Prêts hypothécaires résidentiels		13	–	79	79									
Cartes de crédit		14	–	34	34									
Autres expositions sur la clientèle de détail		15	–	293	293									
Retritrisations		16	–	–	–									
Services bancaires de gros (total) – dont :		17	–	25	25									
Prêts aux entreprises		18	–	–	–									
Prêts hypothécaires commerciaux		19	–	1	1									
Contrats de location et montants à recevoir		20	–	12	12									
Autres expositions sur la clientèle de gros		21	–	12	12									
Retritrisations		22	–	–	–									

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T1																	
N° de ligne	Total des expositions Titrisation classique dont la titrisation dont le produit sous-jacent est de détail dont le produit sous-jacent est de gros dont la retritrisation dont les titres sous-jacents sont de premier rang dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang Total	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1		33 864	793	194	34	2	–	34 059	826	2	–	4 010	153	22	–	304	12	2	
2		33 864	793	194	34	2	–	34 059	826	2	–	4 010	153	22	–	304	12	2	
3		24 454	491	–	–	–	–	24 373	572	2	–	2 752	86	22	–	203	7	2	
4		9 410	302	194	34	–	–	9 686	254	–	–	1 258	67	–	101	5	–		
5		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
6		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
7		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
8		33 864	793	194	34	2	–	34 059	826	2	–	4 010	153	22	–	304	12	2	
2021 T4																			
N° de ligne	Total des expositions Titrisation classique dont la titrisation dont le produit sous-jacent est de détail dont le produit sous-jacent est de gros dont la retritrisation dont les titres sous-jacents sont de premier rang dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang Total	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
9		32 856	559	157	73	2	–	33 583	62	2	–	3 930	16	27	–	297	1	2	
10		32 856	559	157	73	2	–	33 583	62	2	–	3 930	16	27	–	297	1	2	
11		23 939	456	29	–	–	–	24 424	–	2	–	2 741	–	27	–	202	–	2	
12		8 917	103	128	73	–	–	9 159	62	–	–	1 189	16	–	95	1	–		
13		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
14		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
15		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
16		32 856	559	157	73	2	–	33 583	62	2	–	3 930	16	27	–	297	1	2	
2021 T3																			
N° de ligne	Total des expositions Titrisation classique dont la titrisation dont le produit sous-jacent est de détail dont le produit sous-jacent est de gros dont la retritrisation dont les titres sous-jacents sont de premier rang dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang Total	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
17		33 304	529	153	51	1	–	33 975	62	1	–	3 921	16	11	–	294	1	1	
18		33 304	529	153	51	1	–	33 975	62	1	–	3 921	16	11	–	294	1	1	
19		25 208	457	30	–	–	–	25 695	–	1	–	2 869	–	11	–	210	–	1	
20		8 096	72	123	51	–	–	8 280	62	–	–	1 052	16	–	84	1	–		
21		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
22		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
23		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
24		33 304	529	153	51	1	–	33 975	62	1	–	3 921	16	11	–	294	1	1	
2021 T2																			
N° de ligne	Total des expositions Titrisation classique dont la titrisation dont le produit sous-jacent est de détail dont le produit sous-jacent est de gros dont la retritrisation dont les titres sous-jacents sont de premier rang dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang Total	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
25		33 748	352	147	64	1	–	34 250	61	1	–	3 879	16	16	–	291	1	1	
26		33 748	352	147	64	1	–	34 250	61	1	–	3 879	16	16	–	291	1	1	
27		25 785	263	29	–	–	–	26 077	–	1	–	2 848	–	16	–	208	–	1	
28		7 963	89	118	64	–	–	8 173	61	–	–	1 031	16	–	83	1	–		
29		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
30		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
31		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
32		33 748	352	147	64	1	–	34 250	61	1	–	3 879	16	16	–	291	1	1	

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2021 T1																	
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique	1	33 654	\$ 419	\$ 95	\$ 126	\$ 2	\$ –	\$ 34 230	\$ 64	\$ 2	\$ –	\$ 3 990	\$ 17	\$ 26	\$ –	\$ 300	\$ 1	\$ 2	\$
dont la titrisation	2	33 654	419	95	126	2	–	34 230	64	2	–	3 990	17	26	–	300	1	2	
dont le produit sous-jacent est de détail	3	25 875	315	29	–	2	–	26 219	–	2	–	–	–	26	–	214	–	–	2
dont le produit sous-jacent est de gros	4	7 779	104	66	126	–	–	8 011	64	–	–	1 069	17	–	–	86	1	–	
dont la retitrisation	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	8	33 654	\$ 419	\$ 95	\$ 126	\$ 2	\$ –	\$ 34 230	\$ 64	\$ 2	\$ –	\$ 3 990	\$ 17	\$ 26	\$ –	\$ 300	\$ 1	\$ 2	\$

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2022																
		T1																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		64 063	\$ 486	\$ --	\$ --	\$ --	9 895	\$ 54 527	\$ 127	\$ --	990	\$ 8 307	\$ 13	\$ --	58	\$ 664	\$ 1	\$ --
Titrisation classique	1	64 063	486	--	--	--	9 895	54 527	127	--	990	8 307	13	--	58	664	1	--
dont la titrisation	2	34 427	486	--	--	--	9 895	54 527	127	--	990	8 307	13	--	58	664	1	--
dont le produit sous-jacent est de détail	3	29 639	--	--	--	--	--	--	--	--	--	2 637	--	--	58	210	1	--
dont le produit sous-jacent est de gros	4	--	--	--	--	--	--	29 509	127	--	--	5 670	13	--	--	454	1	--
dont la retitrisation	5	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	8	64 063	\$ 486	\$ --	\$ --	\$ --	9 895	\$ 54 527	\$ 127	\$ --	990	\$ 8 307	\$ 13	\$ --	58	\$ 664	\$ 1	\$ --
		2021																
		T4																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		59 901	\$ 456	\$ --	\$ --	\$ --	10 064	\$ 50 169	\$ 124	\$ --	1 006	\$ 7 742	\$ 12	\$ --	58	\$ 619	\$ 1	\$ --
Titrisation classique	9	59 901	456	--	--	--	10 064	50 169	124	--	1 006	7 742	12	--	58	619	1	--
dont la titrisation	10	31 242	456	--	--	--	10 064	50 169	124	--	1 006	7 742	12	--	58	619	1	--
dont le produit sous-jacent est de détail	11	28 659	--	--	--	--	--	28 535	124	--	--	5 460	12	--	--	437	1	--
dont le produit sous-jacent est de gros	12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation	13	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	14	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	15	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	16	59 901	\$ 456	\$ --	\$ --	\$ --	10 064	\$ 50 169	\$ 124	\$ --	1 006	\$ 7 742	\$ 12	\$ --	58	\$ 619	\$ 1	\$ --
		2021																
		T3																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		56 116	\$ 455	\$ --	\$ --	\$ --	9 628	\$ 46 818	\$ 125	\$ --	963	\$ 7 342	\$ 12	\$ --	55	\$ 588	\$ 1	\$ --
Titrisation classique	17	56 116	455	--	--	--	9 628	46 818	125	--	963	7 342	12	--	55	588	1	--
dont la titrisation	18	27 926	455	--	--	--	9 628	46 818	125	--	963	7 342	12	--	55	588	1	--
dont le produit sous-jacent est de détail	19	28 190	--	--	--	--	--	28 065	125	--	--	5 346	12	--	--	428	1	--
dont le produit sous-jacent est de gros	20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation	21	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	22	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	24	56 116	\$ 455	\$ --	\$ --	\$ --	9 628	\$ 46 818	\$ 125	\$ --	963	\$ 7 342	\$ 12	\$ --	55	\$ 588	\$ 1	\$ --
		2021																
		T2																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		54 612	\$ 461	\$ --	\$ --	\$ --	9 715	\$ 45 235	\$ 123	\$ --	972	\$ 7 033	\$ 12	\$ --	55	\$ 563	\$ 1	\$ --
Titrisation classique	25	54 612	461	--	--	--	9 715	45 235	123	--	972	7 033	12	--	55	563	1	--
dont la titrisation	26	28 538	461	--	--	--	9 715	45 235	123	--	972	7 033	12	--	55	563	1	--
dont le produit sous-jacent est de détail	27	26 074	--	--	--	--	--	25 951	123	--	--	4 941	12	--	--	396	1	--
dont le produit sous-jacent est de gros	28	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation	29	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	30	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	31	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	32	54 612	\$ 461	\$ --	\$ --	\$ --	9 715	\$ 45 235	\$ 123	\$ --	972	\$ 7 033	\$ 12	\$ --	55	\$ 563	\$ 1	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars)		2021																	
À la date du bilan		T1																	
N° de ligne		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique	1	51 556	\$ 1 201	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 52 629	\$ 128	\$ –	\$ –	\$ 9 866	\$ 13	\$ –	\$ –	\$ 634	\$ 1	\$ –	\$ –
dont la titrisation	2	51 556	1 201	–	–	–	–	52 629	128	–	–	9 866	13	–	–	634	1	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail	3	27 364	1 201	–	–	–	–	28 565	–	–	–	5 222	–	–	–	263	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros	4	24 192	–	–	–	–	–	24 064	128	–	–	4 644	13	–	–	371	1	–	–
dont la retitrisation	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	8	51 556	\$ 1 201	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 52 629	\$ 128	\$ –	\$ –	\$ 9 866	\$ 13	\$ –	\$ –	\$ 634	\$ 1	\$ –	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Actifs pondérés en fonction des risques

- Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous.

Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :

Pour le risque de crédit

Approche standard (AS)

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)

Pour le risque opérationnel

Approche standard

Pour le risque de marché

Approche standard

Approche des modèles internes (AMI)

Terminologie du risque de crédit

Expositions brutes au risque de crédit

- Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.
- Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).
- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.

Catégories de contreparties / catégories d'expositions :

Expositions aux produits de détail

Expositions garanties par l'immobilier résidentiel
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles
Autres expositions aux produits de détail

Expositions aux produits autres que de détail

Entreprises
Emprunteurs souverains
Banques

Catégories d'expositions :

Montant utilisé
Montant non utilisé (engagement)
Transactions assimilables aux pensions
Dérivés négociés hors Bourse
Divers – hors bilan

Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI avancée :

Probabilité de défaillance (PD)
Exposition en cas de défaillance (ECD)
Perte en cas de défaillance (PCD)

- Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
- Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).
- Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.
- Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
- Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.
- Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.
- Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
- La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
- Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
- Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
- Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).
- La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
- Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC)

- Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques

- Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

- Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.

Réserve de fonds propres anticyclique

- La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AEI	Approche fondée sur les évaluation internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
ARC	Atténuation du risque de crédit	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
ASC	Annexe de soutien au crédit	MMI	Méthode des modèles internes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	Négl.	Négligeable
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NHB	Négocié hors Bourse
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NI	Notations internes
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	s. o.	Sans objet
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CCA	Contrepartie centrale admissible	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EPF	Exposition potentielle future	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité		